

HEC Montréal

Étude sur la façon dont les immigrants permanents et temporaires se répartissent entre les entreprises en fonction de leur permis de travail

par

Guillaume Ringuette

Sciences de la gestion

(Spécialisation Économie Appliquée)

Mémoire présenté en vue de l'obtention

du grade de maîtrise ès sciences

(M. Sc.)

Guillaume Ringuette

HEC Montréal

Jean-François Gauthier

Mars 2026

© Guillaume Ringuette, 2026

I Résumé

Ce mémoire analyse les effets des statuts d'immigration économique sur l'insertion des travailleurs étrangers dans les entreprises canadiennes, incluant à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents titulaires d'un permis de travail. Dans un contexte de vieillissement de la population et de rareté de main-d'œuvre, les politiques d'immigration ont pris une place centrale dans les stratégies économiques. La réforme administrative de 2014 représente un moment clé puisqu'elle a modifié les circuits d'entrée en favorisant le recours au Programme de mobilité internationale (PMI) et au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

L'étude cherche à comprendre comment les travailleurs économiques, qu'ils soient résidents permanents ou titulaires d'un permis PTET ou PMI, se répartissent dans l'économie selon plusieurs caractéristiques des entreprises. Celles-ci incluent la taille, le salaire moyen, le chiffre d'affaires par individu, la valeur ajoutée et le capital par travailleur.

À partir d'une base de données administrative exhaustive et d'une modélisation économétrique intégrant des interactions temporelles, les résultats révèlent des différences marquées selon le statut d'immigration, notamment quant au type d'entreprises dans lesquelles les travailleurs sont employés, en termes de taille, de niveau de rémunération et de productivité. Après 2014, la part des travailleurs du PMI parmi l'ensemble des travailleurs étrangers économiques a augmenté de façon marquée, tandis que celle des résidents permanents a diminué. Les analyses montrent également que les travailleurs temporaires sont plus souvent employés dans des entreprises de plus petite taille et à productivité plus faible.

Ces constats mettent en lumière une transformation du modèle canadien vers un système davantage séquencé, reposant sur une main-d'œuvre temporaire. Ils soulèvent des enjeux d'équité et d'efficacité, et invitent à revoir les conditions d'intégration afin de mieux valoriser le capital humain étranger.

Mots-clés : immigration économique, réforme de 2014, travailleurs temporaires, PMI, PTET, insertion économique, entreprises, Canada

Méthodes de recherche : Économétrie, Base de données administrative, Variables d'interaction temporelle, Régressions multiples, Analyse comparative avant-après réforme

II Abstract

This thesis analyzes the effects of economic immigration status on the labor market integration of foreign workers within Canadian firms, including both permanent residents and non-permanent residents holding work permits. In a context of population aging and labor shortages, immigration policies have become central to economic strategy. The 2014 administrative reform represents a key turning point, as it restructured entry pathways by increasing reliance on the International Mobility Program (IMP) and the Temporary Foreign Worker Program (TFWP).

The study examines how economic immigrants, whether permanent residents or holders of IMP or TFWP permits, are distributed across the economy according to various firm characteristics. These include firm size, average wages, revenue per employee, value added, and capital per worker.

Using a comprehensive administrative dataset and an econometric framework incorporating time interactions, the results reveal significant differences across immigration statuses, particularly regarding the types of firms in which workers are employed, in terms of size, wage levels, and productivity. After 2014, the share of IMP workers among all economic foreign workers increased markedly, while the share of permanent residents declined. The analysis also shows that temporary workers are more frequently employed in smaller and lower-productivity firms.

These findings highlight a transformation of the Canadian immigration model toward a more sequenced system increasingly reliant on temporary labor. They raise important questions regarding equity and efficiency and suggest the need to reassess integration conditions in order to better leverage foreign human capital.

Keywords: economic immigration, 2014 reform, temporary workers, IMP, TFWP, economic integration, firms, Canada

Research methods: Econometrics, Administrative database, Time-interaction variables, Multiple regressions, Comparative analysis before and after reform

III Table des matières

I	Résumé	i
II	Abstract.....	ii
III	Table des matières.....	iii
IV	Liste des Tableaux.....	v
V	Liste des Figures	vi
VI	Liste des abréviations	vii
VII	Remerciements	viii
VIII	Déclaration sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.....	ix
1	Introduction	1
2	Revue de littérature.....	4
2.1	L'émergence d'une nouvelle philosophie politique en matière d'immigration au Canada	4
2.2	D'un système basé sur une sélection à un système basé sur deux étapes.....	7
2.2.1	Évolution de la résidence permanente	9
2.2.2	Évolution des résidents temporaires	10
2.3	L'implication de l'employeur dans le processus	12
2.4	La relation des nouveaux arrivants avec les firmes.....	12
2.5	Question de recherche.....	14
3	Contexte, statistiques sommaires et données	16
3.1	Un système de plus en plus tourné vers une immigration économique	16
3.2	Une croissance des titulaires de permis de travail.....	19
4	Méthodologie	22
4.1	Présentation des données	22
4.2	Construction de la base de données - BDIM	23
4.3	Construction de la base de données - BDCEE	24
4.4	Construction des variables observées	26
4.5	Analyses descriptives des tendances	28
4.6	Régressions	28
5	Résultats	31
5.1	Résultats des analyses descriptives des tendances	32
5.2	Résultats des modèles	39
5.3	Robustesse des résultats – réforme de 2008	42

5.4	Robustesse des résultats – permis d'étude.....	46
5.5	Robustesse des résultats – permis d'étude et réforme de 2008.....	47
6	Conclusion.....	48
A	Bibliographie	50
B	Annexe.....	55

IV Liste des Tableaux

Tableau 1 – Évolution de la répartition des catégories d’immigrants avant et depuis 2014	32
Tableau 2 – Résultats des Modèles 1 à 5 estimant l’Équation 1	41
Tableau 3 – Résultats des Modèles 1 à 5 estimant l’Équation 2	45
Tableau 4 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l’Équation 1	55
Tableau 5 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l’Équation 2	57
Tableau 6 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l’Équation 1 avec l’introduction d’un nouveau permis	60
Tableau 7 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l’Équation 2 avec l’introduction d’un nouveau permis	62

V Liste des Figures

Figure 1 - Échelle du temps des dernières réformes importantes en matière de politiques immigratoires au Canada	6
Figure 2 - Catégories d'admission pour la résidence permanente	8
Figure 3 - Répartition (en pourcentage) des catégories d'admission des immigrants selon l'année d'immigration	17
Figure 4 - Composition des demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques par catégorie d'admission.....	19
Figure 5 - Les résidents temporaires titulaires d'un permis de travail en fonction de leur statut..	21
Figure 6 – Taille de l'entreprise (gauche) et Moyenne des salaires des employés (droite) en fonction du type d'immigrant.....	34
Figure 7 – Chiffre d'affaires de l'entreprise par individu (gauche) et Valeur ajoutée de l'entreprise (droite) en fonction du type d'immigrant	35
Figure 8 –Ratio capital-travail de l'entreprise (gauche), ratio capital intangible-travail (centre) et ratio capital tangible-travail (droite) en fonction du type d'immigrant.....	38

VI Liste des abréviations

- PMI : Programme de mobilité internationale
- PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires
- RP : Résident permanent
- EIMT : Étude d'impact sur le marché du travail

VII Remerciements

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de recherche, Jean-François Gauthier, pour son accompagnement attentif, sa rigueur scientifique et la qualité de ses conseils. Ses orientations claires, sa disponibilité et ses encouragements ont grandement contribué à la progression et à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier les membres de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau, et plus particulièrement Xavier Dufour-Simard, pour leur aide précieuse, leurs échanges stimulants et leur soutien tout au long du processus de recherche. Leur expertise et leurs conseils ont permis d'approfondir plusieurs aspects de ce travail.

Je veux aussi exprimer toute ma reconnaissance envers mes parents pour leur appui constant, leur patience et leur confiance. Leur soutien m'a permis d'entreprendre ce projet avec sérénité et persévérance.

Enfin, je remercie ma compagne pour sa présence bienveillante, sa compréhension et son encouragement à chaque étape de cette démarche. Son soutien quotidien a été une source essentielle de motivation et d'équilibre.

VIII Déclaration sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

Je, Guillaume Ringuette, déclare avoir pris entente avec la personne ou le comité qui supervise mon travail quant aux types d'utilisation de l'intelligence artificielle générative prévus dans la réalisation des livrables relatifs à mon mémoire ou mon projet supervisé. L'intelligence artificielle a été employée pour améliorer la structure de codes Stata utilisés pour estimer les résultats, ainsi que pour la correction du français. De plus, je m'engage à renouveler l'entente en fonction de tout changement envisagé.

1 Introduction

Au cours des dernières années, les débats entourant les niveaux d'immigration se sont intensifiés au Canada. Ces discussions sont particulièrement visibles au Québec, où « le Québec connaît depuis quelques années un débat autour des seuils d'immigration. Ce débat oppose ceux qui craignent qu'une arrivée trop importante d'immigrants excède les capacités d'intégration de la société québécoise aux milieux économiques, inquiets des impacts des pénuries de main-d'œuvre sur l'économie du Québec » (Homsy, 2021). Bien que ce débat prenne une forme spécifique au Québec, il s'inscrit dans une réflexion plus large concernant le rôle de l'immigration économique dans l'économie canadienne. Dans un contexte de vieillissement de la population, de rareté de la main-d'œuvre et de transformations rapides de différents secteurs d'activités, les politiques d'immigration ont été mobilisées comme un levier stratégique pour soutenir la croissance économique, combler les besoins du marché du travail et favoriser la vitalité de plusieurs régions. C'est notamment l'argumentaire de Guillaume Tremblay, l'actuel président de l'Union des Municipalités du Québec, qui rappelle que les taux de chômage en région sont plus bas que dans la région montréalaise, et donc que le débat entourant les travailleurs étrangers temporaires en est un qui touche la vitalité économique de certaines régions (Bordeleau, 2025). Cette montée en importance de l'immigration économique ne s'est pas faite sans tensions : elle soulève des questions complexes quant à la nature des statuts octroyés, aux modalités d'intégration des travailleurs et aux effets différenciés selon les profils des immigrants.

Avant 2014, le modèle canadien d'immigration économique reposait principalement sur la résidence permanente comme voie d'intégration durable des nouveaux arrivants, sélectionnés en amont directement de pays étrangers selon un système de points visant à maximiser l'accumulation de capital humain. Le recours à l'immigration temporaire, bien qu'existant, demeurait relativement encadré et concentré dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui reposait majoritairement sur des permis de travail fermés conditionnés à une évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT). Cette évaluation correspond à une procédure administrative par laquelle les autorités fédérales déterminent si l'embauche d'un travailleur étranger est susceptible d'avoir un effet neutre ou positif sur le marché du travail canadien, notamment en vérifiant qu'aucun travailleur canadien ou résident permanent n'est disponible pour

occuper le poste (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024). Dans ce contexte, les travailleurs temporaires occupaient un rôle complémentaire et transitoire au sein du système d'immigration économique. Cette expérience de travail temporaire pouvait également constituer une première étape vers l'obtention de la résidence permanente au Canada.

La réforme administrative de 2014 du gouvernement conservateur de Stephen Harper constitue un moment charnière dans cette évolution. Sans modifier formellement les critères de sélection, elle a profondément transformé les circuits d'entrée en séparant administrativement le Programme de mobilité internationale (PMI) du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), en simplifiant l'admissibilité à certains permis de travail exemptés d'évaluation de l'impact sur le marché du travail et en ajustant les modalités de traitement des dossiers. Comme le souligne Meurrens (2015), plusieurs de ces réformes n'avaient pas encore produit l'ensemble de leurs effets au moment de leur adoption et contribuaient à faire évoluer le système d'immigration canadien vers une configuration nettement différente de celle observée une décennie plus tôt.

Empiriquement, ces transformations institutionnelles se traduisent par une modification marquée de la composition des flux migratoires économiques. Selon les données de Statistique Canada, le nombre de permis de travail délivrés dans le cadre du Programme de mobilité internationale a plus que doublé entre 2011 et 2021, passant de 257 637 à 526 269, tandis que la part du Programme des travailleurs étrangers temporaires a décliné sur la même période (Statistique Canada, 2024). Ces évolutions illustrent un changement structurel dans le recours aux différents volets de l'immigration économique au Canada au cours de la dernière décennie.

Cette profonde transformation soulève plusieurs interrogations quant à ses implications économiques. Les résidents temporaires se voient conférer des droits différents en matière de mobilité, de conditions de travail ou d'accès aux programmes de transition vers la résidence permanente. Il devient donc pertinent de se demander si, et dans quelle mesure, ces statuts influencent l'insertion des immigrants économiques dans les entreprises québécoises. L'analyse des entreprises constitue ici un angle d'approche central, dans la mesure où les caractéristiques de celles-ci jouent un rôle déterminant dans la structure des salaires et les trajectoires professionnelles des travailleurs, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles (Dostie et al., 2021).

Ce mémoire a pour objectif d'examiner comment les travailleurs économiques, selon leur statut, soit celui de résident permanent, titulaire d'un permis PTET ou titulaire d'un permis PMI,

sont distribués à travers l'économie canadienne. Plus précisément, il s'agit d'évaluer dans quelles entreprises ces travailleurs sont employés, selon différentes dimensions caractérisant les entreprises : taille, salaires moyens, chiffre d'affaires par individu, valeur ajoutée et capital par travailleur. L'analyse met également l'accent sur les effets associés à la réforme de 2014, en estimant les écarts avant et après cette date.

L'approche méthodologique repose sur l'exploitation d'une base de données administrative exhaustive, combinée à une modélisation économétrique visant à documenter les associations entre le statut d'immigration économique des travailleurs et les caractéristiques des entreprises qui les emploient. L'inclusion de variables d'interaction temporelle permet d'examiner comment ces associations évoluent avant et après la réforme administrative de 2014, sans pour autant prétendre identifier un effet causal strict de cette réforme. Ce cadre permet d'aller au-delà de la simple description statistique en documentant, toutes choses égales par ailleurs, des écarts systématiques entre les groupes de travailleurs selon leur statut d'immigration économique, notamment en ce qui concerne les caractéristiques des entreprises dans lesquelles ils sont employés.

En documentant ces écarts et leur évolution, ce mémoire contribue à une meilleure compréhension des effets économiques des statuts d'immigration, dans un contexte des plus récentes réformes. Il fournit également des éléments utiles pour éclairer les débats sur l'efficacité et l'équité du modèle d'immigration canadien, notamment en ce qui concerne les conditions d'insertion professionnelle des travailleurs temporaires.

2 Revue de littérature

2.1 L'émergence d'une nouvelle philosophie politique en matière d'immigration au Canada

Les politiques immigratoires traditionnelles peuvent se résumer en deux grandes approches, soit « axé sur la demande » et « axé sur l'offre »¹. Plus précisément, il est possible d'associer le premier modèle aux États-Unis et à l'Allemagne. Tandis que le deuxième appartient davantage à l'approche du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (Amarshi et al, 2023). Le système « axé sur la demande » repose essentiellement sur les employeurs dans l'économie. Ces derniers visent principalement à remplir un besoin de main-d'œuvre dans la firme, tout en respectant certaines régulations gouvernementales. En d'autres termes, c'est à l'employeur de déterminer la valorisation des aptitudes et des qualifications requises pour l'immigrant. Le système « axé sur l'offre », aussi connu pour être un système de points, est plutôt contrôlé entièrement par le gouvernement. Les immigrants sont classés selon des attributs et des caractéristiques préalablement établis par la fonction publique. La connaissance de la langue, l'âge ou encore l'éducation peuvent faire partie des critères de sélection. Papademetriou et Sumption (2011) expliquent qu'il s'agit d'une formule « d'accumulation de capital humain ».

Une critique souvent émise par rapport à l'approche « axé sur l'offre » est que celle-ci ne tient pas compte des besoins de l'économie. La réalisation de hautes études d'un immigrant, pourtant valorisée dans le système de points, ne se reflète pas nécessairement en besoin direct pour l'économie. Par exemple, un nouvel arrivant diplômé en ingénierie ne comble pas forcément le besoin de main d'œuvre dans un secteur en demande comme la restauration. La notion d'assimilation économique peut donc émerger. Borjas (1989) définit l'assimilation économique ou encore l'intégration économique d'un immigrant au fait de rattraper le niveau des revenus d'un individu né au pays aux mêmes caractéristiques observables. Or, l'approche « axé sur l'offre » est critiquée, non seulement pour la difficulté des immigrants à atteindre l'intégration économique, mais aussi pour la « dilapidation de cerveaux »² (Papademetriou et Sumption, 2011). Le phénomène est appelé ainsi, car il y a, d'une part, une sous-utilisation des aptitudes des immigrants

¹ Traduction littérale de « driven supply » et « driven demand ».

² Traduction littérale de « brain waste ».

dans le marché et, d'autre part, il y a une fuite du capital humain de certains pays (Mattoo et al, 2008).

Le système « axé sur la demande » résout une partie de ces enjeux. D'abord, la sous-utilisation des nouveaux arrivants est moins fréquente, car les employeurs visent des besoins spécifiques manquants. Ensuite, ce système est en mesure d'atteindre un niveau d'intégration économique que le système de points n'est pas en mesure de faire (Papademetriou et Sumption, 2011). Toutefois, une sélection fortement orientée par la demande des employeurs ne permet pas nécessairement de répondre à d'autres objectifs des politiques d'immigration, notamment en matière de renouvellement démographique, de diversité des profils migratoires ou encore d'intégration sociale à long terme.

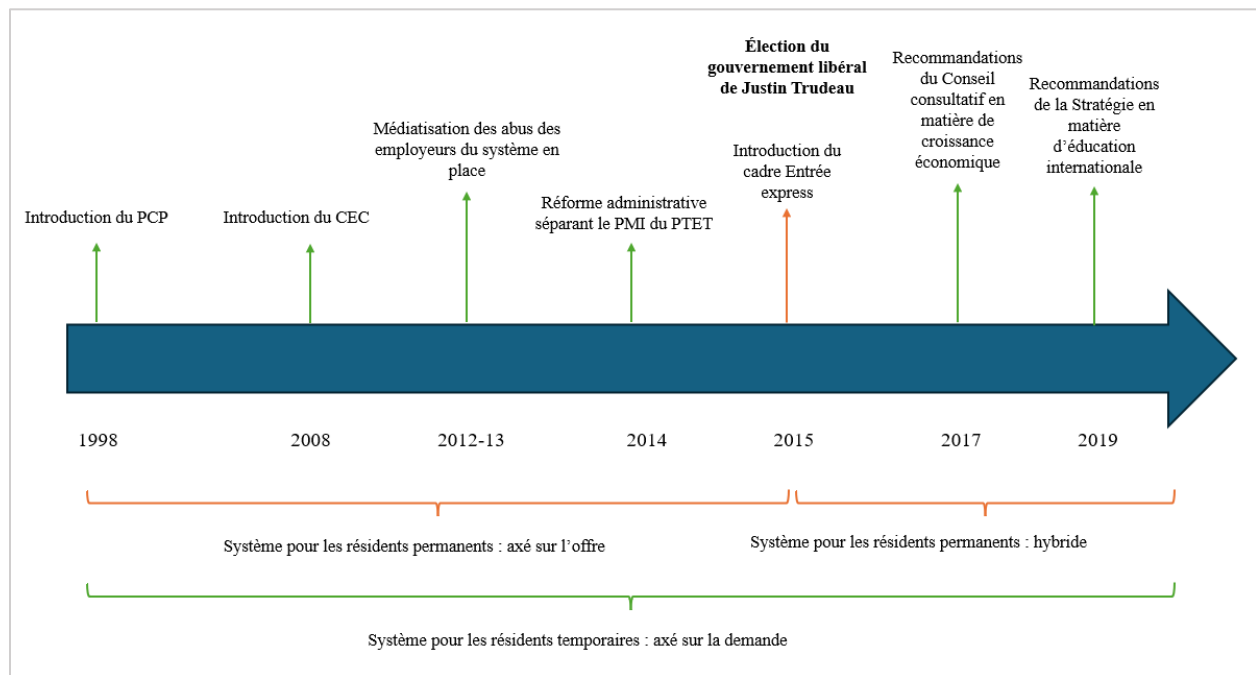
Le contexte canadien

Au Canada, l'accès à la résidence permanente peut généralement suivre deux trajectoires. La première correspond à une admission directe depuis un autre pays, où les candidats sont sélectionnés avant leur arrivée sur la base de critères tels que le capital humain, l'expérience professionnelle ou les compétences linguistiques. La seconde repose sur un processus en deux étapes, dans lequel les individus entrent d'abord au Canada avec un statut temporaire, par exemple comme travailleurs étrangers ou étudiants internationaux, avant de présenter ultérieurement une demande de résidence permanente après avoir acquis une expérience au Canada.

En 2015, le Canada lance le cadre d'Entrée express, un programme visant à accroître la flexibilité dans la gestion de la sélection et des demandes, l'adaptation aux besoins régionaux et du marché du travail ainsi que la rapidité du traitement des demandes (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2016). L'objectif est de créer un modèle hybride combinant des éléments du système axé sur l'offre et du système axé sur la demande. Bien que ce programme concerne uniquement une partie de l'immigration, soit les nouveaux arrivants désirant accéder directement à la résidence permanente, il s'inscrit dans un changement plus large de paradigme. L'employeur commence progressivement à occuper une place plus importante dans l'architecture du système d'immigration canadien.

Afin de situer cette transformation dans une perspective historique, la Figure 1 présente l'évolution des principales réformes en matière de politiques immigratoires au Canada depuis la fin des années 1990. Elle met en évidence le passage d'un modèle principalement axé sur l'offre, notamment pour les résidents permanents, vers un système plus hybride après 2015, ainsi que le rôle croissant des mécanismes liés à la demande du marché du travail, particulièrement dans les programmes d'immigration temporaire. Cette mise en contexte chronologique permettra de mieux comprendre la logique institutionnelle dans laquelle s'inscrivent les réformes analysées dans ce mémoire. Il est à noter que l'ensemble de ces programmes et leur contextualisation sont abordés dans les prochaines sections.

Figure 1 - Échelle du temps des dernières réformes importantes en matière de politiques immigratoires au Canada



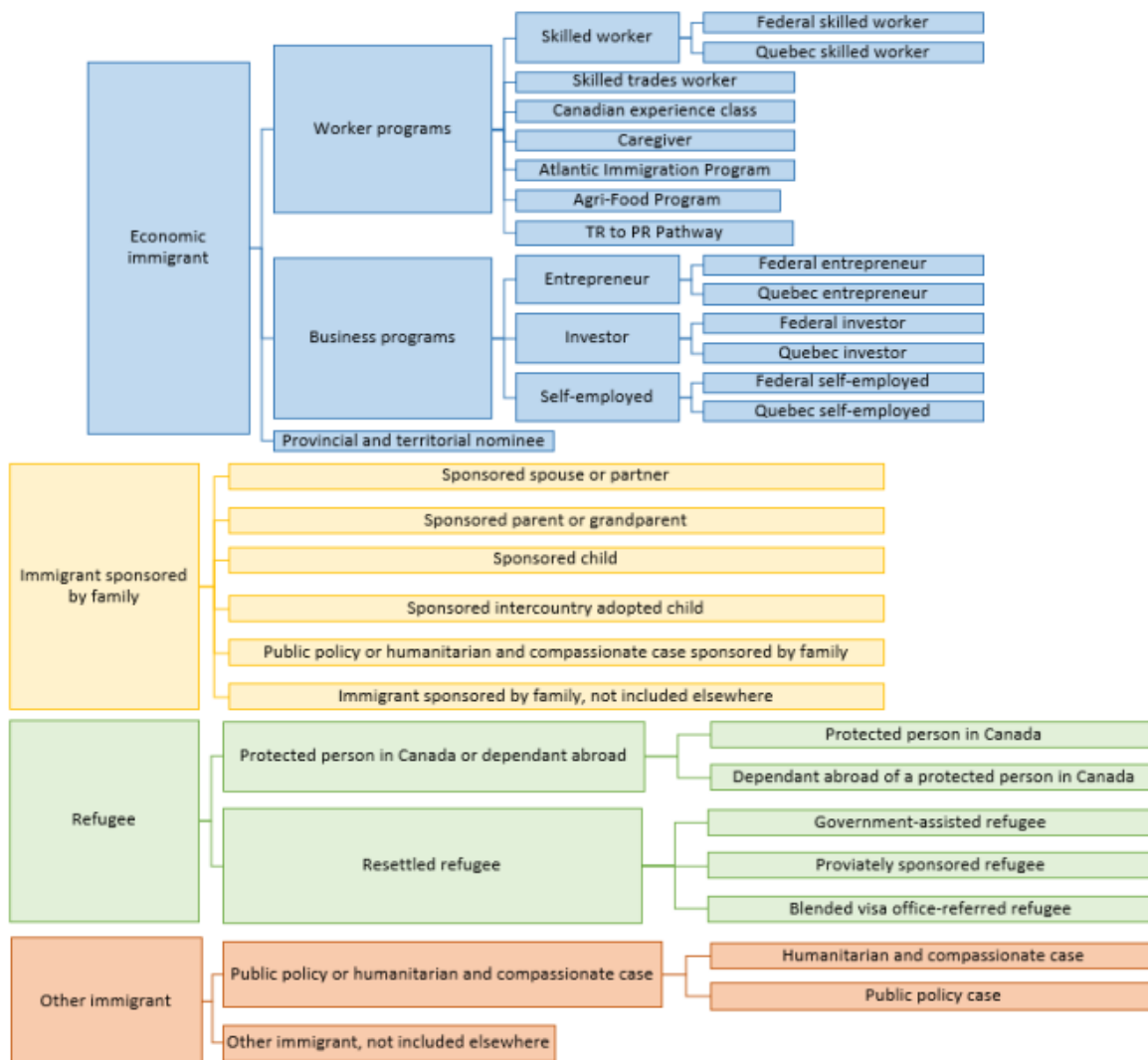
Note : PCP = création du Programme des candidats des provinces; CEC = Catégorie de l'expérience canadienne; PTET = Programme des travailleurs étrangers temporaires; PMI = Programme Mobilité Internationale.

2.2 D'un système basé sur une sélection à un système basé sur deux étapes

Le système d'immigration canadien repose sur deux statuts juridiques principaux : la résidence permanente et la résidence temporaire. Historiquement, l'immigration économique au Canada reposait principalement sur une sélection directe des candidats à l'étranger. Toutefois, au fil du temps, l'architecture du système s'est transformée avec l'importance croissante des résidents temporaires, donnant progressivement lieu à un modèle de sélection en deux étapes.

La résidence permanente est définie comme étant « une personne qui a obtenu le statut RP [résident permanent] en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore citoyen canadien » (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2023). La Figure 2 présente les différentes sous-catégories d'admission vers la résidence permanente. Celles-ci sont regroupées sous quatre grandes catégories : les immigrants économiques, les immigrants parrainés par la famille, les réfugiés et les autres immigrants.

Figure 2 - Catégories d'admission pour la résidence permanente



Note : Cette figure présente les principales catégories d'admission à la résidence permanente au Canada, en distinguant les immigrants économiques, les immigrants parrainés par la famille, les réfugiés et les autres catégories. Elle illustre la structure générale du système d'immigration canadien et les principaux programmes associés à chaque catégorie.

Source : Statistique Canada. (2021). Longitudinal Immigration Database (IMDB) Technical Report. Catalogue no. 11-633-X. Statistique Canada.

Parallèlement à la résidence permanente, le système canadien comprend également un ensemble de statuts temporaires permettant à des individus d'entrer au Canada pour travailler ou étudier. Ces statuts incluent notamment les permis de travail délivrés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou du Programme de mobilité internationale (PMI), ainsi que les permis d'études. Initialement, ces programmes visaient principalement à répondre à des besoins ponctuels du marché du travail ou à favoriser les échanges internationaux. Toutefois, au fil du temps, ils ont progressivement acquis un rôle plus structurant dans les trajectoires migratoires, en constituant souvent une première étape vers l'obtention de la résidence permanente. Cette évolution illustre le passage progressif d'un système fondé principalement sur la sélection directe des immigrants vers un modèle où la résidence temporaire constitue fréquemment une étape préalable à l'accès à la résidence permanente.

2.2.1 Évolution de la résidence permanente

Tel qu'abordé dans la précédente sous-section, pendant plusieurs décennies, le système canadien d'immigration économique reposait principalement sur une sélection directe des immigrants à l'étranger. Les candidats étaient évalués avant leur arrivée sur la base d'un système de points visant à identifier les individus possédant un capital humain élevé, notamment en fonction de leur niveau d'éducation, de leur expérience professionnelle et de leurs compétences linguistiques. Toutefois, à partir des années 1990 et 2000, certaines réformes ont progressivement introduit une logique différente dans le processus de sélection.

La création du Programme des candidats des provinces (PCP) en 1998, puis de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) en 2008, marque une première évolution vers un système à deux étapes. Ces programmes offrent des voies d'accès à la résidence permanente fondées sur une expérience préalable sur le marché du travail canadien (Gates-Gasse, 2010). Le PCP permet aux provinces de nommer des travailleurs étrangers selon leurs besoins économiques régionaux, tandis que la CEC vise les travailleurs temporaires et les diplômés internationaux ayant acquis une expérience au Canada. Cette évolution introduit progressivement l'idée qu'un passage par la résidence temporaire peut constituer une étape vers la résidence permanente.

Comme mentionné dans la précédente sous-section, l'introduction en 2015 du système Entrée express modifie également le cadre de sélection des résidents permanents économiques. Ce

système, bien qu'ancré dans une logique de points, intègre davantage l'expérience de travail canadienne et les besoins du marché du travail dans le processus de sélection. Il renforce ainsi l'articulation entre résidence temporaire et résidence permanente, en valorisant le capital humain acquis au Canada.

L'adoption des recommandations du Conseil consultatif en matière de croissance économique en 2017, puis celles relatives à la Stratégie en matière d'éducation internationale en 2019, consolide cette orientation économique du système d'immigration canadien. L'immigration est explicitement présentée comme un levier de croissance, d'innovation et de compétitivité.

2.2.2 Évolution des résidents temporaires

Parallèlement à ces transformations dans les voies d'accès à la résidence permanente, les résidents temporaires ont pris une importance croissante dans l'architecture du système d'immigration canadien.

La résidence temporaire s'est institutionnalisée dès 1973 avec la création du Programme des travailleurs étrangers temporaires. L'objectif était de répondre rapidement aux pénuries de main-d'œuvre (Molnar, 2018). Le PTET s'inscrit dans une logique axée sur la demande : l'admission repose sur une initiative de l'employeur, qui doit démontrer l'absence de main-d'œuvre canadienne disponible et obtenir une évaluation de l'impact sur le marché du travail. Les travailleurs recrutés dans le cadre du PTET obtiennent un permis de travail « fermé », qui les lie à un employeur spécifique.

Cette structure confère aux employeurs un rôle central dans les trajectoires professionnelles des travailleurs étrangers. Toutefois, elle suscite aussi des critiques. En 2012 et 2013, plusieurs cas médiatisés ont mis en lumière des abus liés à l'utilisation du programme. Par exemple, une entreprise minière en Colombie-Britannique avait obtenu l'autorisation d'embaucher uniquement des travailleurs étrangers temporaires, notamment en publiant des offres d'emploi en mandarin, ce qui limitait l'accès aux travailleurs locaux. Dans un autre cas, des employés canadiens d'une banque ont été remplacés par des travailleurs étrangers temporaires et ont dû former leurs remplaçants avant leur départ (CBC News, 2012; 2013). Ces controverses ont alimenté les

critiques selon lesquelles le programme pouvait être utilisé pour remplacer des travailleurs locaux plutôt que pour combler de véritables pénuries de main-d'œuvre.

À la suite de ces controverses, le gouvernement fédéral entreprend une série de réformes. En juillet 2013, les coûts associés à l'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) sont augmentés, introduisant des frais de traitement. Cette mesure entraîne une baisse marquée des demandes d'EIMT.

La réforme administrative de 2014 constitue un tournant majeur. Les permis auparavant rattachés au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), mais exemptés par l'EIMT, sont regroupés dans un nouveau cadre, le Programme de mobilité internationale (PMI). Comme mentionné précédemment, dans le cadre du PTET, l'employeur doit généralement démontrer, par une EIMT, qu'aucun travailleur canadien ou résident permanent n'est disponible pour occuper le poste offert. À l'inverse, le PMI permet aux employeurs de recruter certains travailleurs étrangers, qu'ils soient recrutés à l'étranger ou déjà présents au Canada, sans avoir à démontrer l'absence de travailleurs canadiens disponibles, lorsque l'embauche est justifiée par des accords internationaux ou par des objectifs de politique publique (O'Donnell et Skuterud, 2021).

Cette réforme consolide ainsi la logique d'un système à deux étapes, dans lequel la résidence temporaire devient un canal structurant d'entrée sur le marché du travail canadien. Dans ce cadre, le PTET et le PMI permettent aux nouveaux arrivants d'acquérir de l'expérience de travail en sol canadien. Il est possible pour ces derniers d'appliquer par la suite dans le Programme des candidats des provinces (PCP) ou la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) pour l'obtention de la résidence permanente.

Confirmation empirique du système à deux étapes

En 2021, plus de 70 % des nouveaux résidents permanents vivaient déjà au Canada à l'aide d'un permis de travail ou d'étude (Banerjee et Lam, 2024 ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2021). Cette statistique confirme l'évolution décrite par Valiani (2012), selon laquelle le Canada est passé d'un modèle de sélection directe vers la résidence permanente à un système séquentiel : résidence temporaire d'abord, puis résidence permanente.

2.3 L'implication de l'employeur dans le processus

Dans un contexte où le rôle des firmes dans les politiques d'immigration a pris une importance croissante, notamment en raison d'une évolution vers des approches plus universalistes (Thränhardt, 2014), il devient pertinent d'examiner la relation entre employeurs et travailleurs migrants.

Reitz (2023) a alimenté la littérature quant au rôle de l'employeur dans la sélection d'immigrants hautement qualifiés. L'auteur s'est d'abord questionné sur la place qu'occupe l'employeur dans le succès de l'employabilité de l'immigrant. Ensuite, Reitz s'intrigue à savoir si les modèles actuels impliquant l'employeur suggère une éventuelle expansion de leur rôle afin d'améliorer les résultats en matière d'emploi. Il conclut finalement que l'implication des employeurs dans la sélection des immigrants représente seulement une petite composante expliquant l'effort général à réaliser pour régler les enjeux de sous-employabilité au Canada. Il précise également qu'aucune recherche n'a directement étudié l'hypothèse comme quoi l'implication des employeurs dans la sélection des immigrants réduit leur sous-employabilité. Cette hypothèse voulant que la situation de l'emploi chez les immigrants est d'abord tributaire des déficiences administratives du système traditionnel, et non des discriminations de l'employeur. Pour leur part, Nicholson et Perry (2024) ont conduit une étude avec des entrevues afin de comprendre la place qu'occupe l'employeur dans ce nouveau modèle d'immigration à deux étapes. Ils expliquent que les employeurs exercent une influence considérable sur la sélection des immigrants, favorisant souvent certains groupes par rapport à d'autres. Cette conclusion confronte donc la théorie de l'absence de sélections discriminatoires de Reitz (2023).

2.4 La relation des nouveaux arrivants avec les firmes

Dans son livre *Immigration Economics*, Borjas (2014) analyse la manière dont les entreprises ajustent leur structure productive à la suite de chocs migratoires modifiant la composition de la main-d'œuvre. Son cadre repose sur l'idée que le capital et le travail peu qualifié³ sont historiquement substituables, dans la mesure où de nombreuses tâches routinières

³ Traduction de « low-skill workers ».

peuvent être réalisées soit par des travailleurs faiblement qualifiés, soit par des procédés automatisés. Dès lors, une augmentation de l'offre de travail peu qualifié réduit l'incitation des entreprises à investir dans le capital productif. Cette intuition est formalisée à partir d'une fonction de production à élasticité de substitution constante, qui implique qu'une hausse du nombre de travailleurs peu qualifiés est associée à une diminution de la demande de capital, toutes choses égales par ailleurs. Borjas exprime la relation avec la fonction suivante :

$$d\log K = \frac{(\gamma_K - 1)}{\gamma_K} d\log L_u + \frac{1}{\gamma_K} d\log L_s$$

Où K représente le capital (machinerie), L_u est les travailleurs peu éduqués, L_s est les travailleurs éduqués et $\gamma_K = K/(K + L_u)$.

On constate dans la fonction qu'une hausse du nombre de travailleur peu éduqué mène mécaniquement à une baisse du nombre de machineries, encourageant ainsi les firmes à utiliser davantage les travailleurs peu éduqués tout en repoussant l'investissement dans l'automatisation et la mécanisation (Borjas, 2014). Il appuie ses propos avec les résultats obtenus par l'étude de Lewis (2011).

Dans *Immigration and firm productivity: evidence from the Canadian Employer-Employee Dynamics Database*, Gu, Hou et Picot (2020) se sont penchés sur la relation des nouveaux arrivants avec la productivité des firmes. Ils ont déterminé par l'entremise de régression qu'il existe une association positive, après 10 ans, entre le changement de la part d'immigrant dans une entreprise et le changement dans la productivité de celle-ci. Ils ont notamment étudié ce changement avec la variation du Total Factor Productivity (TFP), qui est un instrument de mesure de l'effet de productivité de la firme.

De plus, les auteurs ont étudié la variation du revenu moyen des travailleurs et des profits de la firme. Ces derniers ont d'ailleurs conclu que les immigrants hautement qualifiés et peu qualifiés ont des effets similaires sur les revenus moyens des travailleurs, résultant de l'effet positif de l'immigration sur la productivité. Toutefois, les auteurs ajoutent que seuls les immigrants qualifiés sont associés à des firmes à hauts profits.

Finalement, ils ont analysé, comme Lewis (2011), la variation du ratio du capital sur le nombre de travailleurs de la firme. Ils concluent néanmoins que le changement en termes de

nouveaux arrivants a peu ou pas d'impact sur ce ratio. Ce résultat diffère de ceux obtenus par Borjas (2014) et Lewis (2011), qui mettent en évidence une relation négative entre l'immigration peu qualifiée et l'intensité capitalistique des entreprises. Cette divergence peut s'expliquer non seulement par la différence des périodes étudiées, mais également par la composition distincte des immigrants considérés. La période plus récente analysée par Gu, Hou et Picot (2020) correspond à un contexte institutionnel marqué par une montée des résidents temporaires et une plus grande hétérogénéité des profils d'immigrants, ce qui est susceptible d'atténuer les ajustements moyens observés au niveau du capital des firmes.

2.5 Question de recherche

Ces études permettent de répondre en partie à l'impact que peuvent avoir les nouveaux arrivants sur les entreprises. Toutefois, elles font abstraction de la notion de résidents temporaires et permanents. Les auteurs ont décidé d'effectuer leur travail uniquement sur les immigrants au sens large, sans faire de distinction particulière au statut de ceux-ci. Or, tel qu'expliqué précédemment, le Canada a transitionné vers un modèle à deux étapes, résultant d'une augmentation de l'importance du passage de la résidence temporaire.

À la différence d'une large part de la littérature existante, qui analyse principalement l'intégration économique des immigrants en les comparant aux travailleurs natifs ou en se concentrant sur leurs caractéristiques individuelles, la présente étude adopte une perspective centrée sur les entreprises et sur les programmes d'immigration. Elle s'intéresse à la manière dont les immigrants se répartissent entre les firmes canadiennes en fonction de leur statut d'immigration économique, et à la façon dont cette répartition est associée aux caractéristiques économiques des entreprises, telles que la productivité, la profitabilité et l'intensité capitalistique.

En distinguant explicitement les immigrants selon leur programme d'entrée notamment entre le Programme de mobilité internationale (PMI), le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et la résidence permanente, cette étude permet de nuancer les résultats existants en montrant que l'insertion des immigrants sur le marché du travail ne dépend pas uniquement de leur niveau de qualification, mais également des cadres institutionnels qui régissent leur admission. Elle contribue ainsi à éclairer le rôle des programmes d'immigration dans la

structuration des trajectoires professionnelles et de la relation entre immigrants et entreprises, en particulier dans le contexte des changements administratifs introduits à partir de 2014.

3 Contexte, statistiques sommaires et données

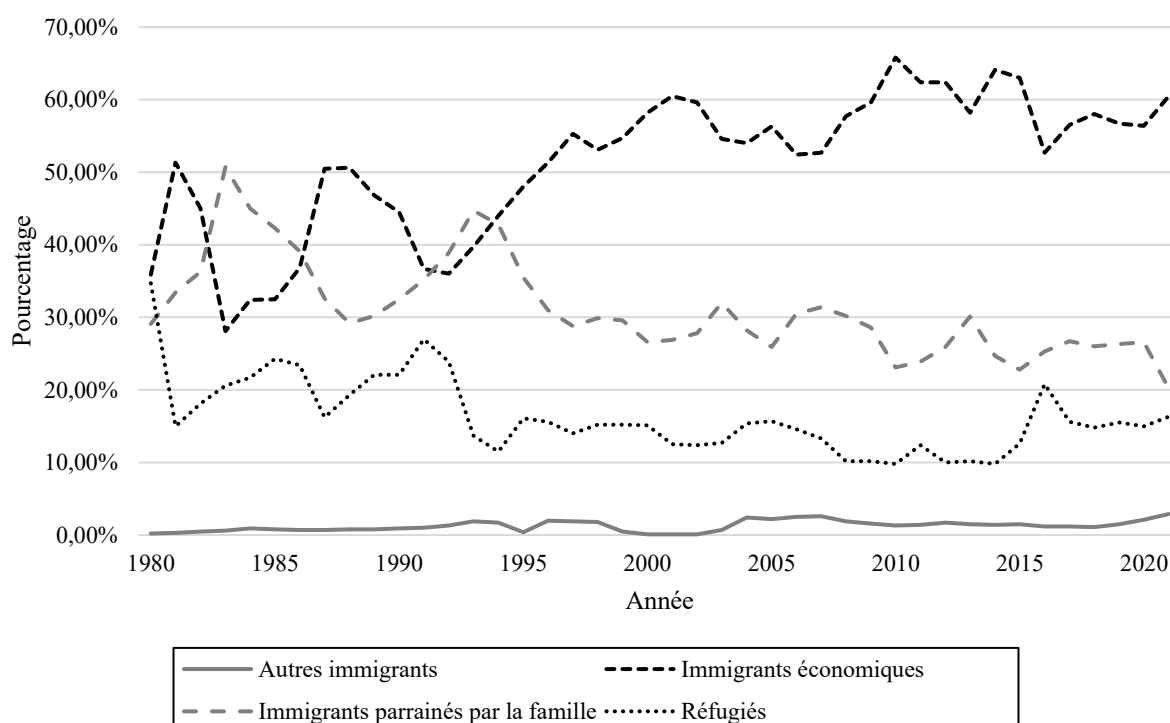
3.1 Un système de plus en plus tourné vers une immigration économique

Avant les années 1990, la politique canadienne d'immigration reposait principalement sur des objectifs de peuplement, de réunification familiale et de protection humanitaire, la sélection économique jouant un rôle plus limité et moins explicitement orienté vers les besoins du marché du travail. C'est au cours des années 1990 que les objectifs canadiens en matière d'immigration commencent à se redéfinir de manière plus explicite. Green et Green (1999) expliquent que l'adoption de la nouvelle *Immigration Act* en 1992 par le gouvernement progressiste-conservateur, suivie de la publication du document *Into the 21st Century: A Strategy for Immigration and Citizenship* par le Parti libéral en 1995, marque une inflexion majeure vers un rôle accru de la composante économique dans la politique d'immigration canadienne.

Tel que l'illustre la Figure 3, la part de l'immigration économique augmente considérablement à partir de 1992. Il est à noter qu'en 1980, la proportion entre les immigrants parrainés par la famille, les réfugiés et les immigrants économiques étaient presque d'un tiers respectivement. En 2000, l'immigration économique domine avec une part d'approximativement 58% de l'ensemble des catégories. Elle est suivie par l'immigration parrainée avec une proportion d'un peu moins de 27%. Un important écart qui a commencé à se creuser précisément depuis 1992.

En 2021, le pourcentage d'immigrants économiques est d'un peu plus de 60% tandis qu'il est de 20%, 16% et 3% pour les immigrants parrainés par la famille, les réfugiés et les autres immigrants respectivement. Une statistique qui confirme donc l'importance grandissante des immigrants économiques.

Figure 3 - Répartition (en pourcentage) des catégories d'admission des immigrants selon l'année d'immigration



Note : Cette figure présente l'évolution de la répartition des immigrants admis au Canada selon leur catégorie d'admission entre 1980 et 2021. Les catégories regroupent les immigrants économiques, les immigrants parrainés par la famille, les réfugiés et les autres immigrants. Les proportions sont exprimées en pourcentage de l'ensemble des admissions pour chaque année.

Source : Statistique Canada (2022), Répartition (en pourcentage) des catégories d'admission des immigrants selon l'année d'immigration, Canada, 1980 à 2021.

Cette hausse des immigrants économiques au cours des trois dernières décennies semble être corrélée avec l'adoption du modèle à deux étapes par le Canada. Tel qu'abordé précédemment, l'introduction du PCP en 1998 et du CEC en 2008 sont des indicateurs consolidant ce nouveau modèle. Le Programme fédéral des travailleurs qualifiés (PFTQ) constituait historiquement la principale voie d'admission des immigrants économiques au Canada (Crossman et al, 2020), reposant sur une sélection en amont fondée sur un système de points évaluant les caractéristiques de capital humain des candidats. La Figure 4, qui présente l'évolution de la composition des

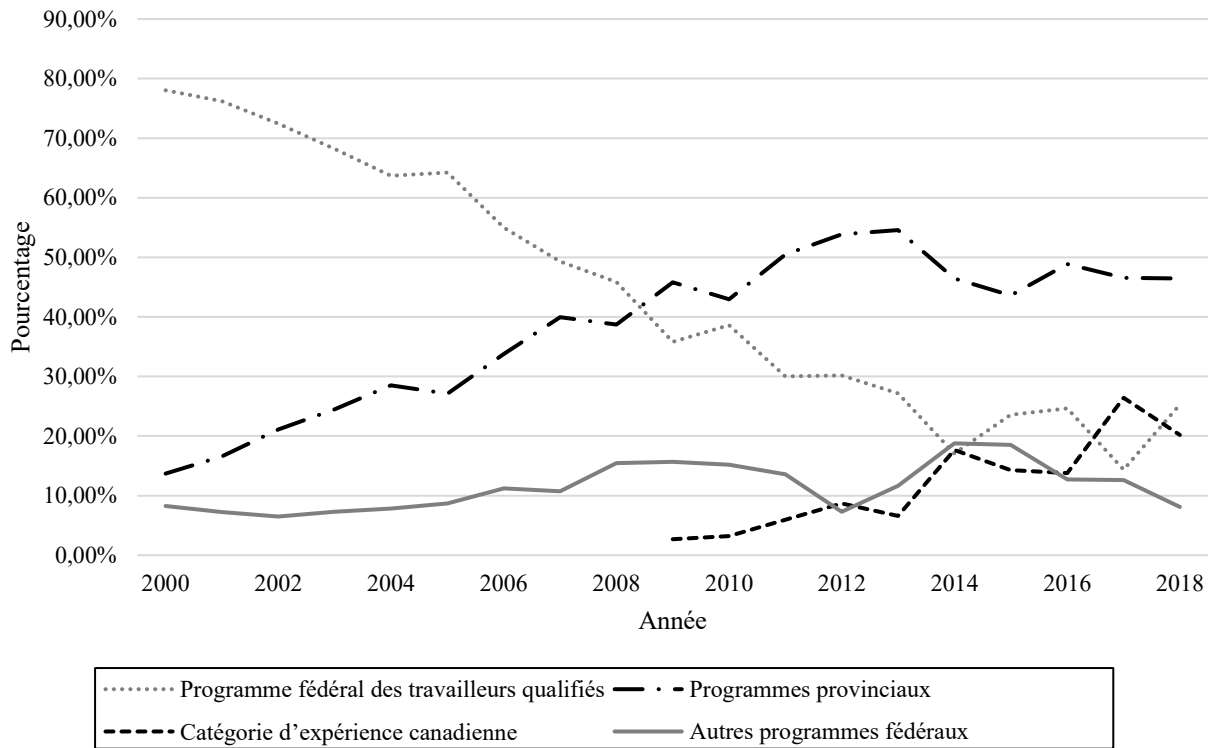
demandeurs principaux au sein de la catégorie des immigrants économiques selon leur programme d'admission entre 2000 et 2018, suggère que l'essor des Programmes des candidats des provinces et de la Catégorie de l'expérience canadienne s'est accompagné d'un recul relatif du PFTQ. Cette évolution indique que ces programmes ont, dans une certaine mesure, remplacé le rôle central historiquement occupé par le PFTQ dans l'admission des immigrants économiques. Le PCP et le CEC sont des voies facilitantes pour les travailleurs détenant une expérience de travail canadienne.

Les données du graphique ci-dessous présentent le virage du modèle d'immigration au Canada, c'est-à-dire que le PFTQ dominait en 2000 avec une part de 78% des demandeurs principaux⁴, mais, en 2018, il se situe à 25%. Parallèlement en 2018, le PCP et le CEC représentent respectivement 46% et 20% des catégories d'admission. La part du PCP a bondi d'environ 33 points de pourcentage en moins de 20 ans. Tandis que le CEC étant inexistant en 2000, a connu une hausse de plus de 17 points de pourcentage en moins de 10 ans depuis son introduction.

Ces tendances observables sur le graphique abondent dans le même sens que la littérature : le Canada est passé d'un système basé sur une sélection à un système basé sur deux étapes.

⁴ Il est important de mentionner que la catégorie des immigrants économiques se subdivisent en deux sous-catégories, soit les demandeurs principaux ainsi que les conjoints et personnes à charge. En 2018, les deux sous-catégories étaient de taille presque équivalente. Les demandeurs principaux représentaient 31% des nouveaux arrivants, tandis que les conjoints et les personnes à charge étaient 2% moins (Statistique Canada, 2024).

Figure 4 - Composition des demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques par catégorie d'admission



Note : Cette figure présente l'évolution de la composition des demandeurs principaux au sein de la catégorie des immigrants économiques selon leur programme d'admission entre 2000 et 2018. Les catégories incluent le Programme fédéral des travailleurs qualifiés, les Programmes des candidats des provinces, la Catégorie de l'expérience canadienne et les autres programmes fédéraux. Les proportions sont exprimées en pourcentage de l'ensemble des admissions économiques pour chaque année.

Source: Crossman, E., Hou, F., & Picot, G. (2020). Two-step immigration selection: A review of benefits and potential challenges. Statistics Canada.

3.2 Une croissance des titulaires de permis de travail

La majorité des travailleurs étrangers temporaires sont admis dans l'un des deux programmes suivants : le PTET ou le PMI (Crossman et al, 2020). Tel qu'expliqué précédemment, les nouveaux arrivants issus du PTET obtiennent un permis de travail lié à un employeur donné, aussi nommé « permis fermé ». Ces permis restreignent les travailleurs étrangers temporaires à travailler pour un employeur particulier étant donné que ce dernier n'a pas été en mesure de trouver

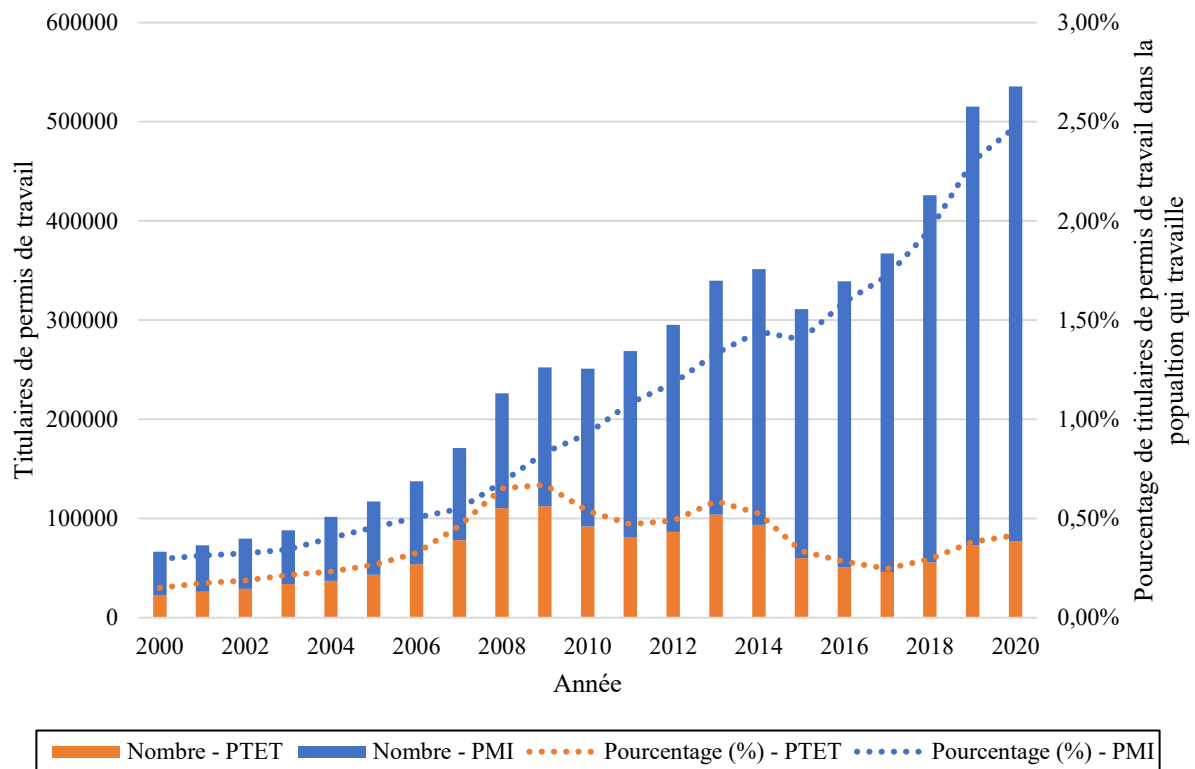
des travailleurs canadiens équivalents. La majorité des participants au PMI obtiennent un « permis de travail ouvert », qui leur permet de travailler pour tout employeur qui désire les engager (Crossman et al, 2020). Ces deux programmes permettent aux nouveaux arrivants d'acquérir une expérience de travail au Canada, laquelle peut ensuite faciliter l'accès à la résidence permanente, notamment par l'intermédiaire de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) ou du Programme des candidats des provinces (PCP).

La Figure 5, qui présente l'évolution du nombre de résidents temporaires titulaires d'un permis de travail au Canada selon leur statut (PTET ou PMI), met en évidence une croissance soutenue des détenteurs de permis de travail au cours des deux dernières décennies, témoignant de l'importance croissante des travailleurs temporaires dans l'économie canadienne. La présence de titulaires de permis relevant PMI avant 2014 s'explique par le fait que plusieurs catégories de permis exemptées d'évaluation de l'impact sur le marché du travail existaient déjà avant la réforme administrative, mais étaient alors rattachées au Programme des travailleurs étrangers temporaires. La réforme de 2014 a formalisé cette distinction en séparant administrativement ces permis et en les regroupant sous le PMI.

Par ailleurs, la part des titulaires de permis de travail dans la population active occupée augmente progressivement sur la période étudiée, ce qui confirme la montée en importance des travailleurs temporaires au sein du marché du travail canadien.

Également, il est pertinent d'observer le recourt accentuer aux travailleurs du PMI par rapport à ceux du PTET. On remarque une stagnation de titulaires de permis de travail au niveau du PTET depuis 2008, et une légère diminution depuis 2014. Ces deux dates concordent avec deux hausses importantes des titulaires de permis de travail issus du PMI. Il est approprié de rappeler que l'année 2008 correspond à la création du CEC, tandis que l'année 2014 se rapporte au moment de la réforme administrative séparant le PMI du PTET. Ces changements semblent avoir eu des effets considérables sur les tendances de l'immigration au Canada.

Figure 5 - Les résidents temporaires titulaires d'un permis de travail en fonction de leur statut



Note : Cette figure présente l'évolution du nombre de résidents temporaires titulaires d'un permis de travail au Canada selon leur statut, soit le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI), entre 2000 et 2020. Les barres indiquent le nombre total de titulaires de permis de travail pour chaque programme, tandis que les lignes pointillées représentent leur part relative dans la population active totale. Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble de la population active occupée pour chaque année.

Source: Crossman, E., Hou, F., & Picot, G. (2020). Two-step immigration selection: A review of benefits and potential challenges. Statistics Canada.

4 Méthodologie

4.1 Présentation des données

Afin d'analyser la manière dont les immigrants se répartissent entre les entreprises canadiennes selon leur statut d'immigration, ce mémoire mobilise des données administratives longitudinales permettant de relier, au niveau individuel, les trajectoires sur le marché du travail aux caractéristiques des entreprises. Cette approche est cohérente avec l'objectif poursuivi, qui consiste à examiner l'insertion des travailleurs économiques à travers les firmes plutôt qu'à se limiter à des résultats moyens au niveau agrégé.

Les principales données utilisées proviennent de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCEE). Cette base permet de lier les travailleurs aux entreprises qui les emploient et fournit des informations détaillées à trois niveaux : individuel, emploi et entreprise (Statistique Canada, 2022). À partir des fichiers fiscaux T1 et T4, il est possible d'identifier l'entreprise d'emploi, les revenus annuels des travailleurs ainsi que plusieurs caractéristiques des firmes, telles que leur taille, leur industrie, leur province d'activité et certaines mesures de performance économique.

Ces informations sont complétées par les données issues de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), qui couvre l'ensemble des immigrants admis au Canada depuis 1952 ainsi que les résidents non permanents depuis 1980 (Statistique Canada, 2024). Cette source permet d'identifier le statut d'immigration des individus, notamment s'ils sont résidents permanents ou titulaires d'un permis de travail relevant du PTET ou du PMI. Elle fournit également des caractéristiques observables liées à l'immigration, telles que l'année d'arrivée, le type de permis, le niveau d'éducation et la région de provenance.

La combinaison de la BDCEE et de la BDIM permet ainsi de construire une base de données intégrée reliant les caractéristiques individuelles des travailleurs immigrants à celles des entreprises qui les emploient. Ce couplage est essentiel pour analyser la répartition des immigrants à travers les firmes selon leur statut d'immigration et pour examiner comment cette répartition varie en fonction des changements institutionnels, en particulier la réforme administrative de 2014.

4.2 Construction de la base de données - BDIM

De manière plus précise, l'information utilisée par la BDIM provient de trois fichiers distincts. Premièrement, le *fichier des permis de résidents non permanents pour la période 1980–2000*⁵ permet d'identifier le statut temporaire de l'immigrant, soit PMI ou PTET, et ce par l'entremise de la variable identifiant l'exigence du EIMT. On comprend que marquage signifie un permis de catégorie du PTET, tandis que l'inverse représente un permis du PMI. Ensuite, grâce à l'identifiant unique de l'individu, il est possible de rattacher cette information au *fichier des permis de résidents non permanents pour la période 1980–2000* afin de recueillir les caractéristiques observables des résidents temporaires. Parallèlement, la base de données comprend aussi le *Fichier des résidents permanents pour la période 1980–2020*⁶ dans le but d'obtenir les caractéristiques observables pour les résidents permanents.

Comme les données de la BDIM sont très exhaustives et que nous nous intéressons aux changements dans les dernières années, l'étude comprend uniquement les observations des nouveaux arrivants depuis l'année 2000 jusqu'au plus récentes informations, soit l'année fiscale 2019. Par conséquent, l'échantillon présente une étendue d'observations de précisément vingt années, couvrant également les principales grandes réformes et modifications des politiques immigratoires.

De plus, l'étude exclue les résidents permanents qui ne sont issus pas de la classe économique ainsi que les résidents non permanents qui ne possèdent pas de permis de travail. L'étude se réalise donc sur un total de 173 655 025 observations. L'objectif étant de mesurer les effets et les tendances économiques, nous nous intéressons davantage aux individus ayant été identifiés comme des ressources pour l'économie. Certains détenteurs du PTET possèdent plus d'un permis, c'est-à-dire un permis d'étude et de travail. Lorsque c'était le cas, nous avons conservé les individus dont le permis de travail est le principal permis, soit en termes de durée dans la période observée. Par exemple, un individu, ayant détenu un permis d'étude pendant 7 mois et un permis de travail le reste de l'année, était exclu.

⁵ Traduction de « Record layout of non-permanent resident permit file between year 1980 and 2000 ».

⁶ Traduction de « Permanent resident file between 1980 and 2020 ».

Par l'entremise des *clés d'appariement de la BDIM*⁷, il fut possible de relier les informations entre la BDIM et la BDCEE. Cette communication permet de lier des informations fiscales tels que le revenu et individuel et l'employeur principal.

4.3 Construction de la base de données - BDCEE

L'information utilisée par la BDCEE provient de trois fichiers distincts. Les *T4 modifié et relevé d'emploi (RE) – niveau emploi*⁸ au niveau de l'emploi, ainsi que le *Fichier maître des particuliers T1*⁹, permettent de compléter cette étape. Il est à noter que l'étude conserve uniquement l'employeur principal d'un individu, c'est-à-dire celui avec lequel une personne a travaillé le plus longtemps au cours de la période observée. Par conséquent, le revenu observé peut correspondre à la somme de revenus provenant de différents employeurs, bien que l'individu soit associé à une seule entreprise dans la base de données.

Les individus dont le revenu annuel est inférieur à l'équivalent du salaire minimum d'un travailleur à temps plein sont retirés de l'échantillon. Comme la base de données ne fournit pas d'information sur le nombre d'heures travaillées, il ne serait pas approprié de comparer des individus disposant d'un revenu substantiel avec ceux dont les revenus reflètent possiblement une participation très limitée au marché du travail. Étant donné que les règles relatives au salaire minimum varient selon les provinces et les territoires, les taux horaires en vigueur en 2019 ont été intégrés à la base de données afin d'établir un seuil de revenu comparable entre juridictions. Ces taux ont ensuite été déflatés à l'aide de l'indice des prix à la consommation afin d'obtenir des seuils équivalents pour l'ensemble des années observées. L'analyse conserve ainsi uniquement les individus ayant travaillé au moins l'équivalent d'un emploi à temps partiel rémunéré au salaire minimum sur une année¹⁰.

Les informations propres à la firme, telles que le type d'entreprise, la taille ou encore l'industrie, sont rattachées à la base de données à l'aide du *Fichier des entreprises constituées en*

⁷ Traduction de « IMDB linkage keys ».

⁸ Traduction de « Edited T4 ROE file - Job level ».

⁹ Traduction de « T1 Personal Master File ».

¹⁰ Revenu minimum = 20 heures x 48 semaines x taux horaire minimum.

*société – niveau entreprise*¹¹. L'analyse porte ainsi sur des entreprises incorporées¹², pour lesquelles les informations financières et structurelles disponibles sont plus complètes et comparables dans le temps.

De plus, l'étude se concentre sur des entreprises comptant au moins 20 employés au début et à la fin de chaque période. Ce seuil vise à accroître la fiabilité des mesures au niveau des entreprises, en limitant l'instabilité des indicateurs dans les très petites firmes, où de faibles variations du nombre d'employés peuvent entraîner des fluctuations importantes des parts d'immigrants et des autres caractéristiques observées. Il permet également de se concentrer sur des entreprises disposant d'une structure organisationnelle suffisante pour que les décisions en matière d'embauche, de rémunération et d'investissement soient économiquement comparables.

Bien que ce choix exclue une part importante des entreprises canadiennes, il demeure représentatif d'une large part de l'activité économique. En effet, plus de 90 % des entreprises canadiennes comptent moins de 20 employés et les immigrants sont plus susceptibles de travailler dans de petites entreprises que les non-immigrants (Gu et al., 2020 ; Kanagarajah, 2006). Toutefois, environ 80 % de l'emploi total est concentré dans des entreprises de 20 employés et plus, ce qui suggère que l'échantillon retenu couvre la majorité de l'emploi au Canada (Gu et al., 2020).

Enfin, l'analyse porte sur l'ensemble des secteurs d'activité à l'exception de certains secteurs pour lesquels les données nécessaires à l'étude sont incomplètes. À l'image de Gu, Hou et Picot (2020), les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation minière sont exclus en raison de l'absence de mesures fiables du capital. Or, ces mesures jouent un rôle central dans l'analyse, notamment pour documenter l'intensité capitaliste des entreprises et examiner les mécanismes de substitution ou de complémentarité entre le capital et le travail immigrant. Le secteur de l'administration publique est également exclu, puisqu'il n'existe pas de mesure directe et comparable de la productivité pour ce secteur, ce qui empêcherait une analyse cohérente des relations entre statut d'immigration, caractéristiques des entreprises et performance économique.

¹¹ Traduction de « Incorporated business file - enterprise level ».

¹² Les entreprises non incorporées ne sont pas présentées dans cette étude. Celles-ci présentent une plus grande hétérogénéité dans leurs pratiques comptables et fiscales, ce qui aurait compliqué la mesure des indicateurs économiques utilisés dans cette étude.

4.4 Construction des variables observées

Cette section décrit la construction des principales variables utilisées dans l'analyse empirique. Les variables sont définies de manière à documenter la répartition des travailleurs immigrants à travers les entreprises canadiennes selon leur statut d'immigration, ainsi que les caractéristiques économiques des firmes dans lesquelles ils sont employés.

La variable d'intérêt principale est le statut d'immigration de l'individu. Les travailleurs sont classés en trois catégories : résidents permanents, titulaires d'un permis relevant du PTET et titulaires d'un permis relevant du PMI. Cette classification repose sur les informations issues de la BDIM. Pour les années antérieures à 2014, les permis correspondant au PMI sont identifiés à partir des exemptions d'évaluation de l'impact sur le marché du travail, bien que le programme ne soit formellement institué qu'à partir de la réforme administrative de 2014 (O'Donnell et Skuterud, 2021).

Les caractéristiques individuelles des travailleurs incluent l'âge (mesuré en années), le sexe et la province de résidence.

Les caractéristiques des entreprises comprennent notamment la taille de la firme, mesurée par le nombre d'employés, le secteur d'activité, la province d'incorporation, ainsi que plusieurs indicateurs de performance économique. Ces indicateurs incluent la productivité du travail, la valeur ajoutée, les profits et le ratio capital-travail, qui permettent de comparer les entreprises selon leur intensité capitalistique.

Premièrement, la variable de la taille de la firme, soit le nombre d'employés fut choisi comme un déterminant de la caractéristique de la firme. Bien que la littérature semble indiquer que les immigrants rejoignent davantage les petites entreprises, il reste à savoir si le comportement est le même à travers les différents types d'immigrants. La taille d'une firme influence sa structure, son accès aux ressources et sa compétitivité. Les petites entreprises sont flexibles et réactives, tandis que les grandes bénéficient d'économies d'échelle et d'un meilleur accès au financement. Elle affecte aussi l'innovation, la réglementation et la gestion de la main-d'œuvre, les grandes firmes offrant plus de stabilité mais des processus plus lourds.

Deuxièmement, la variable du salaire moyen a été choisi comme élément permettant de définir une firme. Le résultat est obtenu par l'entremise de la sommation des fiches de paie¹³ sur le nombre d'employés. Le salaire moyen d'une entreprise est un indicateur clé de son type et de son positionnement. Il reflète souvent son secteur d'activité, sa taille et le niveau de qualification de ses employés. Alors, un salaire moyen élevé indique souvent une main-d'œuvre hautement qualifiée, tandis qu'un salaire plus bas peut refléter des postes nécessitant moins de qualifications.

Troisièmement, le chiffre d'affaires par individu permet de catégoriser les firmes. Il mesure le revenu généré par chaque salarié, et se calcule en divisant le chiffre d'affaires total de l'entreprise par le nombre d'employés. Cet indicateur est important, car il permet de comparer l'efficacité des entreprises, en montrant comment chaque salarié contribue aux revenus. Un chiffre d'affaires par employé élevé peut indiquer une meilleure productivité ou des activités à forte valeur ajoutée. Il est aussi utilisé pour évaluer l'optimisation des ressources humaines et ajuster les effectifs pour améliorer la rentabilité.

Quatrièmement, la valeur ajoutée par employé permet également de différencier les types d'entreprises. Elle est calculée en additionnant la masse salariale au revenu net, puis en divisant le total par le nombre d'employés. Cette mesure représente la richesse créée par chaque travailleur au sein de l'entreprise. Elle constitue un indicateur pertinent du niveau de performance économique et de la capacité d'une firme à générer de la valeur à partir de ses ressources humaines. Une valeur ajoutée élevée par employé peut indiquer une entreprise plus efficiente, utilisant efficacement ses ressources, ou opérant dans un secteur à plus forte intensité de capital ou de savoir-faire. En analysant cette variable, on peut mieux comprendre vers quel type d'environnement productif les immigrants s'intègrent sur le marché du travail.

Finalement, la productivité du travail constitue une variable permettant de distinguer les types d'entreprises. Une hausse de productivité peut notamment résulter d'une augmentation de l'intensité capitaliste, c'est-à-dire du ratio capital-travail. Dans cette étude, la productivité du travail est approximée à partir du ratio entre la valeur totale des actifs de l'entreprise et son nombre d'employés.

¹³ Traduction littérale de payroll.

Elle est donc construite de la manière suivante :

$$Productivité\ du\ travail_{it} = \frac{Actifs\ totaux_{it}}{Nombre\ d'employés_{it}}$$

où i représente l'entreprise et t l'année d'observation. Cette mesure permet d'approcher l'intensité capitaliste des entreprises et de distinguer celles qui mobilisent davantage de capital par travailleur.

4.5 Analyses descriptives des tendances

Dans un premier temps, l'analyse repose sur des statistiques descriptives visant à documenter les tendances générales de la répartition des immigrants à travers les entreprises canadiennes. Ces analyses permettent d'examiner comment les immigrants, selon leur statut d'immigration, se positionnent dans la distribution des caractéristiques des firmes, notamment en termes de taille, de salaires moyens, de productivité, de valeur ajoutée et d'intensité capitaliste.

Pour ce faire, les entreprises sont classées selon le rang qu'elles occupent dans la distribution de chaque caractéristique considérée. Les travailleurs immigrants sont ensuite associés au rang de l'entreprise qui les emploie pour une année donnée. Cette approche permet d'éviter l'influence excessive des valeurs extrêmes et de comparer la position relative des travailleurs dans la distribution des firmes plutôt que des niveaux absolus.

Les analyses descriptives sont présentées séparément pour les périodes antérieure et postérieure à la réforme administrative de 2014, afin d'examiner si la répartition des immigrants à travers les entreprises a évolué à la suite de ce changement institutionnel.

4.6 Régressions

En complément des analyses descriptives, l'étude mobilise des modèles de régression afin de documenter de manière systématique la relation entre le statut d'immigration des travailleurs et les caractéristiques des entreprises dans lesquelles ils sont employés. L'objectif de ces estimations n'est pas d'identifier un effet causal, mais plutôt de mesurer des associations conditionnelles, toutes choses égales par ailleurs, et d'examiner comment celles-ci évoluent à la suite des réformes des politiques d'immigration.

La relation entre le statut d'immigration économique et les caractéristiques des entreprises d'emploi est estimée à l'aide du premier modèle suivant :

$$Y_{ijt} = \alpha + \sum_{s \in S} \beta_s Statut_{s,it} + \gamma Post2014_t + \sum_{s \in S} \delta_s (Statut_{s,it} * Post2014_t) + \sum_{c \in C} \theta_c Contrôles_{c,it} + \sum_{c \in C} \kappa_c (Contrôles_{c,it} * Post2014_t) + \varepsilon_{ijt} \quad (1)$$

Où i désigne l'individu, j l'entreprise et t l'année d'observation. L'ensemble S correspond aux différentes catégories de statut d'immigration économique (PTET, PMI ou résident permanent), tandis que C représente l'ensemble des variables de contrôle individuelles (par exemple : sexe, âge, etc.).

La variable dépendante Y_{ijt} représente une caractéristique de l'entreprise j dans laquelle l'individu i est employé à l'année t . Selon la spécification estimée, cette variable peut correspondre à la taille de l'entreprise, au salaire moyen, à la valeur ajoutée par travailleur, au chiffre d'affaires par employé ou au ratio capital-travail. Les variables $Statut_{s,it}$ correspondent à des indicateurs binaires identifiant le statut d'immigration économique du travailleur (PMI, PTET ou résident permanent). Dans cette étude, le groupe de référence est constitué des individus nés au Canada. Ceux-ci ne font pas partie de la BDIM, qui contient uniquement les personnes admises au Canada à titre d'immigrants. Les coefficients estimés pour les différentes catégories de statut d'immigration doivent donc être interprétés relativement à ce groupe de référence. Les coefficients β_s mesurent les écarts associés à chaque statut avant 2014, toutes choses égales par ailleurs. La variable $Post2014_t$ est un indicateur temporel prenant la valeur 1 pour les années postérieures ou égales à 2014 et 0 autrement. Son coefficient γ capte la variation moyenne commune à l'ensemble des travailleurs après la réforme de 2014. Le terme d'interaction $Statut_{s,it} \times Post2014_t$ permet d'identifier l'écart additionnel associé à chaque statut après la réforme. L'effet total d'un statut après 2014 correspond à la somme du coefficient β_s et du coefficient δ_s . Les variables $Contrôles_{it}$ regroupent les caractéristiques individuelles observables, telles que le sexe, l'âge, l'âge au carré et la province de résidence. Les interactions entre ces variables et $Post2014_t$ sont incluses afin de tenir compte d'éventuels changements dans la sélection des travailleurs après la réforme de 2014.

Enfin, ε_{ijt} représente le terme d'erreur, qui capte les facteurs non observés influençant la caractéristique de l'entreprise d'emploi et non inclus explicitement dans le modèle.

Une seconde spécification est estimée afin de distinguer l'effet de la réforme de 2014 de celui de la réforme de 2008, associée notamment à la création de la Catégorie de l'expérience canadienne :

$$\begin{aligned}
 Y_{ijt} = & \alpha + \sum_{s \in S} \beta_s \text{Statut}_{s,it} + \gamma_1 \text{Post2008}_t + \gamma_2 \text{Post2014}_t + \sum_{s \in S} \delta_{1s} (\text{Statut}_{s,it} * \text{Post2008}_t) \\
 & + \sum_{s \in S} \delta_{2s} (\text{Statut}_{s,it} * \text{Post2014}_t) + \sum_{c \in C} \theta_c \text{Contrôles}_{c,it} \\
 & + \sum_{c \in C} \kappa_{1c} (\text{Contrôles}_{c,it} * \text{Post2014}_t) + \sum_{c \in C} \kappa_{2c} (\text{Contrôles}_{c,it} * \text{Post2014}_t) + \varepsilon_{ijt} \quad (2)
 \end{aligned}$$

La variable Post2008_t identifie la période postérieure à l'introduction de la Catégorie de l'expérience canadienne, tandis que Post2014_t capture les modifications institutionnelles associées à la réforme de 2014. L'effet total d'un statut donné à partir de 2014 correspond à la somme du coefficient du statut seul et des deux coefficients d'interaction temporelle. Cette approche permet de déterminer si la réforme de 2014 produit un effet distinct de celui observé après 2008 et d'évaluer si les trajectoires des différents statuts d'immigration ont divergé ou convergé à la suite de ces changements institutionnels.

5 Résultats

L'objectif de cette section est de présenter les principaux constats empiriques issus de l'analyse des données. Plus précisément, les résultats permettent d'observer la manière dont les immigrants se répartissent entre les entreprises selon leur statut d'immigration, qu'ils soient permanents ou détenteurs du permis de travail PTET ou PMI. En tenant compte de la réforme administrative de 2014, cette section met en lumière l'évolution des tendances et les différences notables dans les caractéristiques productives des firmes. Il est pertinent de rappeler que les titulaires du Programme de mobilité internationale (PMI) sont généralement admis sans étude d'impact sur le marché du travail et occupent souvent des postes plus qualifiés, tandis que les travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sont recrutés pour répondre à des besoins spécifiques.

Le Tableau 1 présente l'évolution de la répartition des immigrants économiques selon leur statut, avant et après la réforme administrative de 2014. Pour les années antérieures à 2014, la catégorie du PMI regroupe rétrospectivement les permis de travail exemptés d'évaluation de l'impact sur le marché du travail, bien que le programme ne soit formellement institué qu'à partir de 2014. Cette convention permet d'assurer la comparabilité des statuts dans le temps.

Les résultats mettent en évidence une transformation marquée dans la composition des nouveaux arrivants économiques. Après 2014, la part des titulaires de permis relevant du PMI augmente fortement, passant de 9,94 % à 32,97 %. Cette hausse s'accompagne d'une diminution substantielle de la part des immigrants arrivés directement par la résidence permanente, dont la proportion recule de 84,07 % à 59,69 %. La part des travailleurs admis par l'entremise du PTET connaît quant à elle une progression plus modérée, passant de 5,99 % à 7,34 %.

Ces chiffres abondent dans le même sens que les précédentes conclusions, c'est-à-dire que le système d'immigration mise dorénavant sur un modèle à deux étapes, expliquant ainsi la hausse importante de travailleur temporaire.

Tableau 1 – Évolution de la répartition des catégories d’immigrants avant et depuis 2014

	2000 à 2013			2014 à 2019			Variation des points de pourcentage
	Nombre moyen par année	Nombre	Pourcentage	Nombre moyen par année	Nombre	Pourcentage	
PMI	22 903	320 635	9.94	69 152	414 910	32.97	23.03
PTET	13 815	193 415	5.99	15 391	92 345	7.34	1.34
Permanent	193 760	2 712 635	84.07	125 194	751 165	59.69	-24.38
Total	230 478	3 226 685	100.00	209 737	1 258 420	100.00	0.00

Note : Ce tableau présente la répartition des immigrants économiques selon leur statut avant et depuis la réforme administrative de 2014. Pour les années antérieures à 2014, la catégorie du Programme de mobilité internationale (PMI) regroupe rétrospectivement les permis de travail exemptés d’évaluation de l’impact sur le marché du travail, le programme n’étant formellement institué qu’à partir de 2014. Les pourcentages sont calculés par rapport au total des immigrants économiques pour chaque période.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l’immigration (BDIM), calculs de l’auteur.

5.1 Résultats des analyses descriptives des tendances

L’analyse des huit figures ci-dessous offre un éclairage sur les dynamiques d’intégration des immigrants économiques au sein du marché du travail canadien selon leur statut. Les graphiques reposent sur le calcul du percentile moyen des entreprises dans lesquelles travaillent les individus. Pour chaque année, les entreprises sont classées selon la variable étudiée et associées à un percentile dans la distribution. Chaque travailleur se voit ensuite attribuer le percentile de l’entreprise qui l’emploie, puis un percentile moyen est calculé pour chaque statut d’immigration. Cette approche permet de comparer dans quel type d’entreprise s’insèrent les différents groupes, soit les non-immigrants, les résidents permanents, les travailleurs issus du PTET et du PMI.

Tel qu’expliqué précédemment, le type de firme peut être défini par plusieurs critères. La présente étude approfondit les variables suivantes : la taille de la firme, le salaire moyen, le chiffre d’affaires par individu, la valeur ajoutée par employé et la productivité du travail.

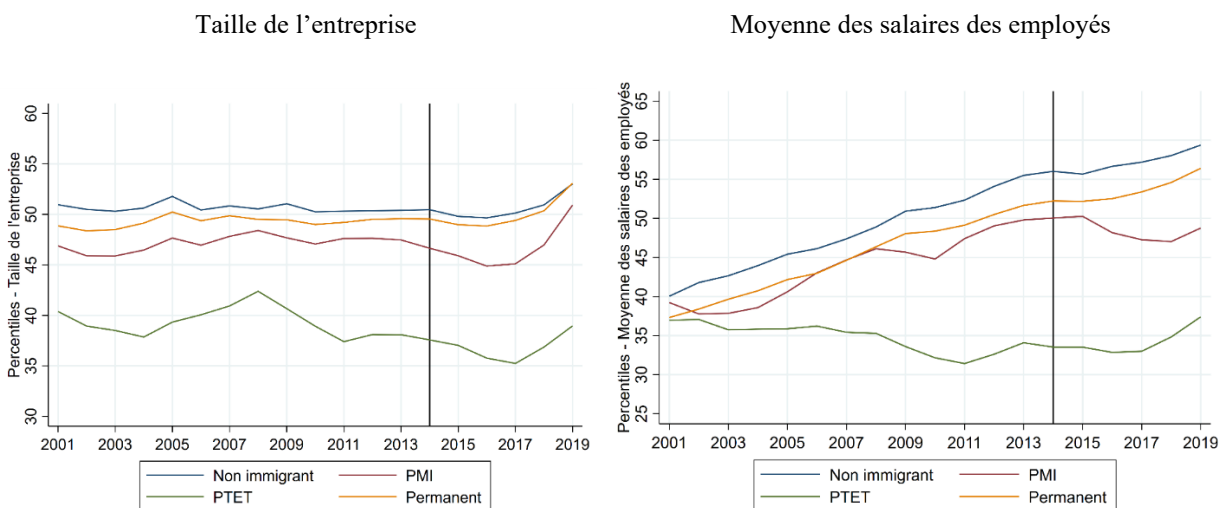
La Figure 6 présente l’évolution des percentiles moyens de la taille des entreprises d’emploi (gauche) et du salaire moyen des entreprises (droite) selon le statut migratoire entre 2001

et 2019. Dans les deux cas, les non-immigrants et les résidents permanents se situent dans des percentiles plus élevés que les travailleurs admis dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). En 2019, les non-immigrants se situent autour du 53e percentile de taille d'entreprise et du 59e percentile des salaires moyens, comparativement à environ 53e et 56e percentiles pour les résidents permanents. Les titulaires du Programme de mobilité internationale (PMI) occupent une position intermédiaire, tandis que les travailleurs du PTET se retrouvent dans les percentiles les plus faibles, soit environ le 39e percentile pour la taille des entreprises et le 37e percentile pour les salaires moyens. Autrement dit, en moyenne, les travailleurs du PTET sont employés dans des entreprises situées autour du 39e rang de la distribution des tailles d'entreprises et du 37e rang pour les salaires moyens, ce qui signifie qu'ils travaillent généralement dans des entreprises plus petites et associées à des niveaux de salaires inférieurs à ceux de la majorité des entreprises.

Les tendances observées au cours de la période indiquent une progression graduelle pour les non-immigrants et les résidents permanents, ainsi qu'un rapprochement modéré des titulaires du PMI vers ces groupes. À l'inverse, les travailleurs du PTET demeurent systématiquement en deçà des autres catégories. La comparaison entre les périodes précédant et suivant la réforme de 2014 ne révèle pas de modification structurelle importante, les écarts entre les groupes persistant après la réforme.

La taille de l'entreprise constitue un indicateur pertinent de l'environnement organisationnel. Les grandes entreprises sont généralement mieux structurées, offrent davantage d'avantages sociaux et disposent de ressources facilitant l'intégration et la formation des travailleurs (Dostie, 2020). Le fait que les travailleurs du PTET soient davantage concentrés dans des entreprises plus petites et associées à des niveaux de salaires plus faibles peut refléter leur présence dans des secteurs caractérisés par une intensité de main-d'œuvre élevée et des emplois moins qualifiés, tels que la restauration ou certaines industries légères.

Figure 6 – Taille de l'entreprise (gauche) et Moyenne des salaires des employés (droite) en fonction du type d'immigrant



Note : Cette figure présente l'évolution du percentile moyen de la taille des entreprises (graphique de gauche) et du salaire moyen des entreprises (graphique de droite) dans lesquelles se retrouvent les travailleurs selon leur statut d'immigration entre 2001 et 2019. En 2019, les non-immigrants se situent autour du 53e percentile de taille d'entreprise, les résidents permanents autour du 53e, les titulaires du PMI autour du 51e et les PTET autour du 39e percentile. Pour les salaires moyens, les non-immigrants atteignent le 59e percentile, les résidents permanents le 56e, les titulaires du PMI le 49e et les PTET le 37e percentile. Les écarts demeurent relativement stables sur l'ensemble de la période et ne montrent pas de convergence après 2014.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCEE) et Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), calculs de l'auteur.

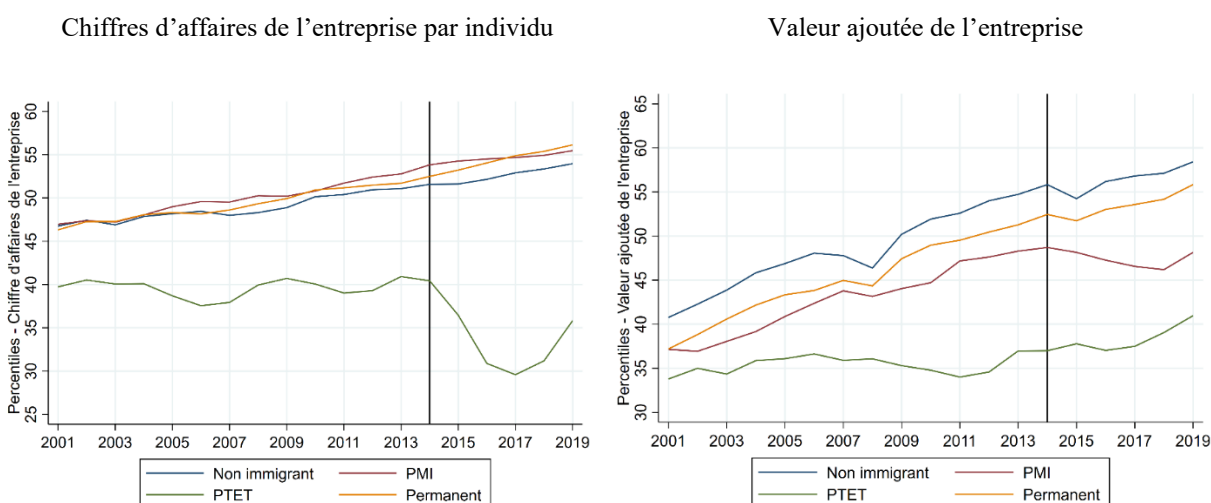
La Figure 7 présente les percentiles moyens du chiffre d'affaires (gauche) et de la valeur ajoutée (droite) des entreprises selon le statut migratoire entre 2001 et 2019.

En 2019, pour le chiffre d'affaires par employé, les résidents permanents se situent autour du 56e percentile, les titulaires du PMI autour du 55e percentile et les non-immigrants autour du 54e percentile, tandis que les titulaires du PTET se situent autour du 36e percentile. Pour la valeur ajoutée, les non-immigrants occupent la position la plus élevée, autour du 58e percentile, suivis des résidents permanents autour du 55e percentile et des titulaires du PMI autour du 48e percentile. Les titulaires du PTET demeurent les plus bas, autour du 41e percentile.

Les tendances observées au cours de la période montrent une progression relativement parallèle pour les non-immigrants, les résidents permanents et les titulaires du PMI. À l'inverse, les titulaires du PTET demeurent systématiquement dans les percentiles les plus faibles. La comparaison entre les périodes précédant et suivant la réforme de 2014 suggère une accentuation temporaire de l'écart au niveau du chiffre d'affaires de l'entreprise par individu pour les PTET après la réforme. Cette évolution suggère que les travailleurs du PTET sont de plus en plus présents dans des entreprises se situant dans le bas de la distribution du chiffre d'affaires par employé.

L'ordre observé est cohérent avec celui de la taille de l'entreprise et de la moyenne des salaires des employés.

Figure 7 – Chiffre d'affaires de l'entreprise par individu (gauche) et Valeur ajoutée de l'entreprise (droite) en fonction du type d'immigrant



Note : Cette figure présente l'évolution du percentile moyen du chiffre d'affaires de l'entreprise par employé (graphique de gauche) et de la valeur ajoutée de l'entreprise (graphique de droite) dans lesquelles se retrouvent les travailleurs selon leur statut d'immigration entre 2001 et 2019. En 2019, pour le chiffre d'affaires par employé, les résidents permanents se situent autour du 56e percentile, les titulaires du PMI autour du 55e percentile et les non-immigrants autour du 54e percentile, tandis que les titulaires du PTET se situent autour du 36e percentile. Pour la valeur ajoutée, les non-immigrants se situent autour du 58e percentile, les résidents permanents autour du 55e percentile et les titulaires du PMI autour du 48e percentile, tandis que les titulaires du PTET se situent autour du 41e percentile. Les

écarts persistent sur l'ensemble de la période et tendent à s'accroître après 2014 pour les travailleurs du PTET.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCEE) et Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), calculs de l'auteur.

La Figure 8 présente l'évolution des percentiles moyens du ratio capital-travail des entreprises d'emploi selon le statut migratoire entre 2001 et 2019. En 2019, les non-immigrants se situent autour du 53e percentile, les résidents permanents autour du 54e percentile et les titulaires du Programme de mobilité internationale (PMI) autour du 48e percentile. Les travailleurs admis dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) occupent une position légèrement inférieure, autour du 50e percentile, après une hausse marquée observée après 2015. Les tendances générales indiquent une progression graduelle pour les non-immigrants et les résidents permanents, tandis que les titulaires du PMI demeurent à un niveau légèrement inférieur. À l'inverse, les titulaires du PTET présentent une trajectoire plus variable, caractérisée par une augmentation notable après la réforme de 2014.

Cette remontée du percentile moyen pour les PTET suggère une réorientation vers des entreprises davantage capitalisées. Une telle évolution pourrait correspondre à un redéploiement sectoriel vers des activités où l'équipement matériel et immatériel est plus présent, par exemple dans la construction, la transformation alimentaire ou certaines industries manufacturières. Toutefois, cette progression ne s'accompagne pas d'une amélioration parallèle des salaires ou de la valeur ajoutée, ce qui suggère que l'intégration dans des entreprises plus intensives en capital ne garantit pas nécessairement de meilleures conditions économiques individuelles.

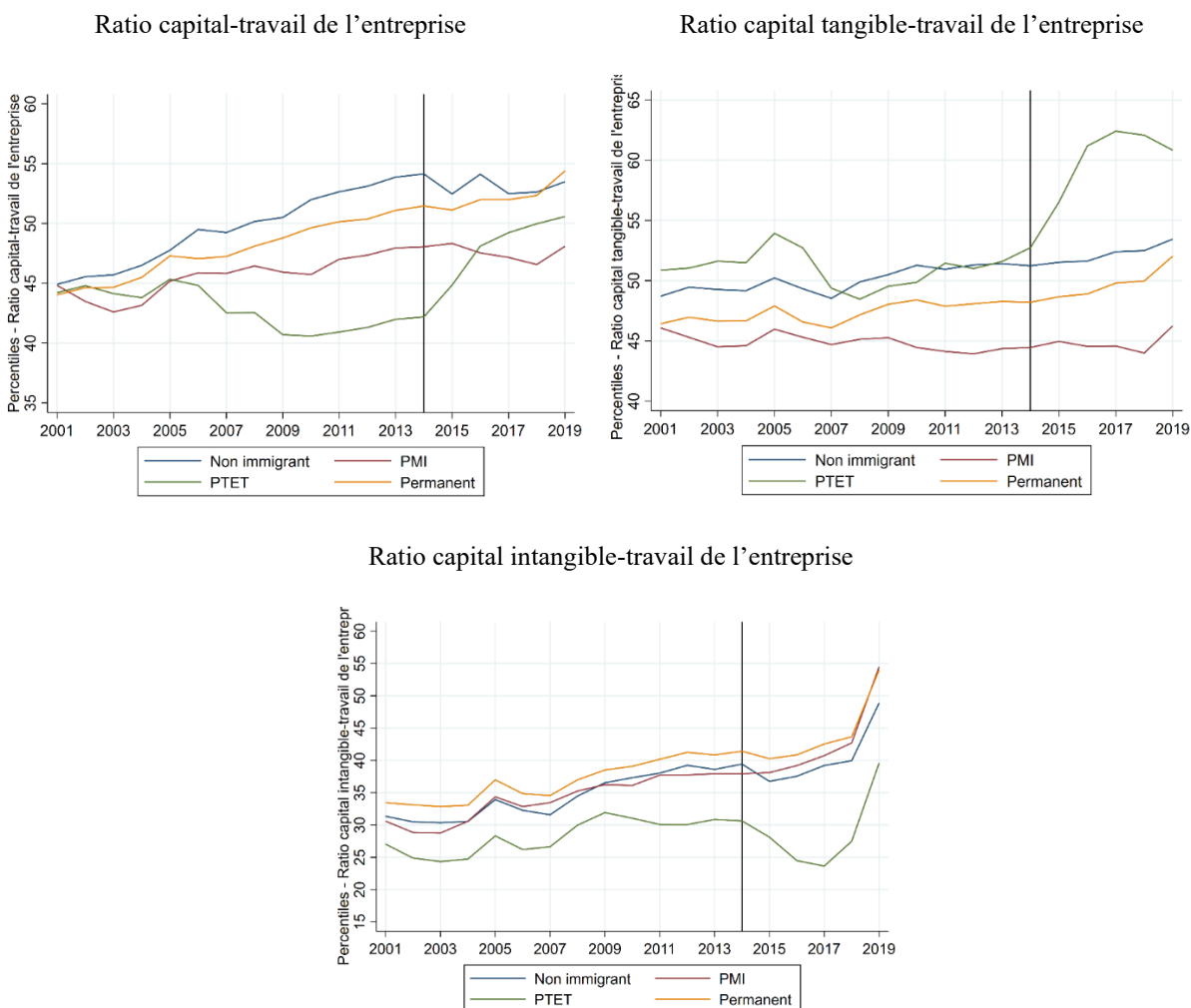
La figure présente également l'évolution du ratio capital tangible-travail. Le capital tangible correspond aux actifs physiques observables d'une entreprise, tels que les bâtiments, les machines, les équipements ou les infrastructures. En 2019, les titulaires du PTET occupent la position la plus élevée, autour du 61e percentile, alors que les non-immigrants se situent autour du 53e percentile, les résidents permanents autour du 52e percentile et les titulaires du PMI autour du 46e percentile. Cette évolution marque une inversion partielle des tendances observées pour les autres indicateurs. À partir de 2014, les travailleurs du PTET se positionnent en tête, atteignant un sommet autour du 65e percentile entre 2017 et 2018, tandis que les autres groupes gravitent autour

du 50e percentile. Ce résultat peut sembler contre-intuitif à première vue, mais il devient plus cohérent lorsqu'il est replacé dans un contexte sectoriel. Le capital tangible est particulièrement élevé dans des secteurs comme la transformation manufacturière, la construction ou certaines formes d'agriculture industrielle.

Enfin, la figure présente l'évolution du ratio capital intangible-travail. Le capital intangible désigne les actifs non physiques d'une entreprise, tels que les logiciels, la propriété intellectuelle, les brevets ou les investissements en recherche et développement. En 2019, les non-immigrants et les résidents permanents se situent autour du 55e percentile, les titulaires du PMI autour du 52e percentile, tandis que les titulaires du PTET occupent une position plus faible, autour du 48e percentile. Les tendances indiquent une progression graduelle pour les non-immigrants, les résidents permanents et les titulaires du PMI, alors que les titulaires du PTET demeurent systématiquement en retrait.

Ces résultats suggèrent que les travailleurs temporaires accèdent moins fréquemment à des environnements économiques caractérisés par une forte composante intangible. À l'inverse, les statuts migratoires plus stables, comme le PMI et surtout la résidence permanente, sont davantage associés à des entreprises présentant un potentiel technologique et innovant plus élevé.

Figure 8 –Ratio capital-travail de l'entreprise (gauche), ratio capital intangible-travail (centre) et ratio capital tangible-travail (droite) en fonction du type d'immigrant



Note : Cette figure présente l'évolution du percentile moyen du ratio capital-travail des entreprises (graphique de gauche), du ratio capital intangible-travail (graphique du centre) et du ratio capital tangible-travail (graphique de droite) dans lesquelles se retrouvent les travailleurs selon leur statut d'immigration entre 2001 et 2019. En 2019, pour le ratio capital-travail, les non-immigrants et les résidents permanents se situent autour des 53e–54e percentiles, les titulaires du PMI autour du 48e percentile et les titulaires du PTET autour du 50e percentile. Pour le ratio capital intangible-travail, les non-immigrants et les résidents permanents se situent autour du 55e percentile, les titulaires du PMI autour du 52e percentile et les titulaires du PTET autour du 48e percentile. Enfin, pour le ratio capital tangible-travail, les titulaires du PTET se situent autour du 61e percentile, les non-immigrants autour du 53e percentile, les résidents permanents autour du 52e percentile et les titulaires du PMI autour du

46e percentile. Une hausse marquée est observable pour les titulaires du PTET après 2014, particulièrement pour le ratio capital tangible-travail, tandis que les autres groupes présentent des trajectoires plus graduelles.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCEE) et Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), calculs de l'auteur.

L'analyse transversale des résultats met en lumière une hiérarchie claire entre les statuts migratoires en ce qui concerne le type d'entreprises auxquelles les travailleurs sont associés. Les non-immigrants et les résidents permanents sont majoritairement employés dans des entreprises plus grandes, plus productives et davantage dotées en capital, tant tangible qu'intangible. Les titulaires du PMI suivent une trajectoire intermédiaire, avec une progression notable vers des entreprises mieux établies sur le plan économique. Les travailleurs du PTET, en revanche, restent concentrés dans des entreprises de plus petite taille, générant une valeur ajoutée par employé plus faible et détenant moins de ressources.

Les données de Statistique Canada montrent également une forte concentration de ces travailleurs dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, où leur part est passée de 19,6 % en 2010 à 48,0 % en 2019 (Frenette et al., 2023). Cette évolution est cohérente avec les résultats observés, dans la mesure où l'agriculture est un secteur où l'utilisation de machinerie et d'équipements spécialisés est importante, ce qui se reflète dans une présence accrue des titulaires du PTET dans des entreprises associées à des niveaux plus élevés de capital par travailleur.

5.2 Résultats des modèles

L'analyse des régressions présentées dans le Tableau 2 permet d'appréhender les effets du statut d'immigration sur plusieurs caractéristiques des entreprises avant et après la réforme de 2014. Chaque modèle comprend les variables de statut, qui capturent les différences avant la réforme, ainsi que les interactions entre statut et période post-réforme, qui indiquent l'écart supplémentaire pour chaque groupe après 2014, par rapport aux non-immigrants.

Pour la taille des entreprises (Modèle 1), les résultats montrent qu'avant la réforme, les titulaires du PTET travaillaient dans des entreprises en moyenne 11,6 percentiles plus petites que celles des non-immigrants, toutes choses égales par ailleurs. Les titulaires du PMI et les résidents permanents présentaient aussi des écarts négatifs, de 3,4 et 1,8 percentiles respectivement. Après 2014, les interactions indiquent un écart supplémentaire de 2,8 percentiles pour les PTET et de 0,6 pour les PMI. Cela signifie que ces groupes ont été davantage orientés vers des entreprises de plus petite taille relativement aux non-immigrants. En revanche, les résidents permanents bénéficient d'une réduction de l'écart (-1,0), ce qui témoigne d'une légère amélioration relative.

Concernant les salaires moyens (Modèle 2), les écarts avant réforme étaient de 17,0 percentiles pour les PTET, 4,7 pour les permanents, et 2,9 pour les PMI. Ces différentiels se sont accrus après la réforme, notamment pour les PTET (-9,2) et les PMI (-4,8), indiquant une dégradation relative des conditions salariales dans les entreprises où ces groupes sont présents. Les résidents permanents ont connu une très légère baisse de leur écart (-0,4), mais la variation n'est pas substantielle.

Le chiffre d'affaires (Modèle 3) montre que les titulaires du PMI étaient avant 2014 associés à des entreprises affichant un chiffre d'affaires par individu plus élevé (+2,2). Les résidents permanents et les PTET se situaient en dessous, avec des écarts de 0,3 et 6,2 percentiles respectivement. Après la réforme, l'écart s'est réduit pour les permanents (-1,1) et le PMI (-0,5), traduisant une stabilité ou une légère progression relative. En revanche, les PTET voient leur situation se dégrader davantage avec une interaction de -5,1, signalant une orientation persistante vers des entreprises de plus petite taille commerciale.

La valeur ajoutée (Modèle 4), en tant que mesure de la productivité, présente des différentiels marqués. Avant 2014, les PTET affichaient un écart de -15,1 percentiles, les PMI de -4,0, et les permanents de -2,5. Les effets post-réforme suggèrent un élargissement de ces écarts pour les travailleurs temporaires : -2,6 pour les PTET et -4,1 pour les PMI. Le groupe des résidents permanents, quant à lui, enregistre un effet marginalement positif (+0,1), témoignant d'une légère convergence vers les non-immigrants.

Enfin, le ratio capital-travail (Modèle 5) révèle que les entreprises employant les PTET et les PMI possèdent moins de ressources. Les écarts pré-réforme sont de 9,8 pour les PTET et de 3,5 pour les PMI. Après 2014, l'écart s'accroît de 1,1 pour les PMI, tandis qu'il reste relativement

stable pour les PTET. Les résidents permanents bénéficient ici encore d'un effet positif (+0,7), bien que l'écart initial de 2,2 percentiles demeure.

Tableau 2 – Résultats des Modèles 1 à 5 estimant l'Équation 1

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Percentile Taille entreprise	Percentile Salaires moyens	Percentile Chiffre d'affaires	Percentile Valeur ajoutée	Percentile Ratio capital- travail
Statut – PMI	-3,379*** (0,032)	-2,911*** (0,041)	2,199*** (0,037)	-3,991*** (0,041)	-3,514*** (0,038)
Statut – PTET	-11,639*** (0,037)	-17,080*** (0,045)	-6,161*** (0,042)	-15,099*** (0,044)	-9,825*** (0,040)
Statut – Permanent	-1,778*** (0,008)	-4,684*** (0,008)	-0,325*** (0,008)	-4,299*** (0,008)	-2,229*** (0,008)
POST2014 x Statut – PMI	-0,597*** (0,044)	-4,842*** (0,055)	0,530*** (0,049)	-4,065*** (0,055)	-1,130*** (0,050)
POST2014 x Statut – PTET	-2,807*** (0,060)	-9,176*** (0,073)	-5,091*** (0,072)	-5,289*** (0,071)	-0,276*** (0,066)
POST2014 x Statut – Permanent	0,998*** (0,013)	-0,443*** (0,014)	1,124*** (0,014)	0,133*** (0,014)	0,682*** (0,014)
Constante	52,766*** (0,025)	27,125*** (0,024)	40,832*** (0,024)	31,259*** (0,024)	35,158*** (0,024)
N	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025

Écarts – types entre parenthèses

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Note : Ce tableau présente les résultats des modèles (1) à (5) estimant l'Équation (1). Les coefficients de statut mesurent les écarts par rapport aux non-immigrants avant 2014, tandis que les termes d'interaction capturent la variation de ces écarts après la réforme. Les résultats indiquent que les titulaires du PTET présentent les désavantages les plus importants avant la réforme, notamment pour les salaires moyens et la valeur ajoutée, et que ces écarts s'accroissent après 2014. Les titulaires du PMI affichent également une détérioration relative après la réforme, tandis que la position des résidents permanents demeure plus stable et s'améliore légèrement pour certaines dimensions.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCEE) et Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), calculs de l'auteur.

Ces résultats démontrent que la réforme de 2014 a entraîné des conséquences différentes selon les statuts. Les titulaires du PMI, devenus bien plus nombreux après la réforme, ne voient pas leur situation converger vers celle des non-immigrants. Au contraire, leurs écarts relatifs s'accroissent sur des dimensions clés telles que les salaires moyens, la productivité et les ressources en capital. La seule dimension où une certaine amélioration est observée est la taille des entreprises, mais l'écart avec les non-immigrants continue de croître, bien que plus modestement.

Les résidents permanents se distinguent par une dynamique plus favorable. Plusieurs écarts s'atténuent après la réforme, en particulier en ce qui concerne la taille, le chiffre d'affaires et le capital. Cela peut s'expliquer par une plus grande stabilité au niveau du statut et un accès plus large à l'ensemble des secteurs d'activité. Il est à noter, que la réforme ne concernait pas directement ce statut d'immigration. Quant aux PTET, ils occupent une position systématiquement moins favorable et voient leurs écarts s'aggraver sur plusieurs dimensions. Le renforcement de leur présence depuis la réforme ne s'est pas traduit par une meilleure insertion dans des entreprises plus productives ou mieux rémunérées. Ils restent concentrés dans des segments économiques moins porteurs.

Les variables de contrôle, dont les coefficients complets sont présentés au Tableau 4, mettent également en évidence certaines régularités dans la structure économique des entreprises. Les hommes sont associés à des percentiles plus élevés pour les salaires moyens, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et le ratio capital-travail, mais à des entreprises légèrement plus petites. L'interaction avec la période postérieure à 2014 indique que cette association devient plus marquée après la réforme pour plusieurs dimensions, notamment les salaires et la productivité. Par ailleurs, certaines différences apparaissent entre provinces. Les entreprises situées au Québec présentent notamment des percentiles plus élevés pour la valeur ajoutée et le ratio capital-travail que celles de la province de référence, Terre-Neuve-et-Labrador. Ces résultats suggèrent l'existence de différences structurelles entre provinces dans la distribution des caractéristiques économiques des entreprises.

5.3 Robustesse des résultats – réforme de 2008

Afin de tester la robustesse des résultats présentés précédemment, une spécification alternative a été estimée en introduisant une deuxième variable d'interaction temporelle. L'objectif

est de distinguer l'effet de la réforme administrative de 2014 de celui de la réforme de 2008, marquée notamment par la création de la Catégorie de l'expérience canadienne. Les deux interactions introduites correspondent respectivement aux périodes postérieures à ces deux réformes, et permettent d'évaluer si les trajectoires des immigrants économiques au niveau des types de firmes ont été modifiées à la suite de ces changements. Les résultats de cette estimation sont présentés dans le Tableau 3.

Concernant la taille des entreprises, les coefficients associés aux statuts seuls indiquent que les travailleurs temporaires, en particulier ceux du PTET, sont davantage présents dans des entreprises de plus petite taille que les non-immigrants. Avant toute réforme, les titulaires du PTET se situent, toutes choses égales par ailleurs, en moyenne près de 11 percentiles en dessous des non-immigrants, alors que les écarts sont plus faibles pour les PMI et les résidents permanents. La réforme de 2008 semble avoir eu un effet neutre pour les PTET, mais légèrement positif pour les PMI et les permanents. En revanche, l'interaction avec la réforme de 2014 indique un écart supplémentaire négatif pour les PTET (-3,1), suggérant une orientation plus marquée vers de petites entreprises. Les permanents, pour leur part, montrent une amélioration relative après 2014 (+1,3).

Pour les salaires moyens, les écarts observés avant les réformes sont importants. Les titulaires du PTET gagnent des salaires nettement inférieurs à ceux des non-immigrants, suivis des PMI et des résidents permanents. Ces écarts s'accroissent après les réformes, surtout pour les travailleurs temporaires. L'interaction avec la réforme de 2008 révèle une baisse importante pour les PTET (-11,4), tandis que les PMI connaissent un léger recul. La réforme de 2014 prolonge cette tendance. Le salaire moyen des travailleurs du PTET chute encore davantage (-15,7), tout comme celui des PMI (-3,6). Les résidents permanents connaissent aussi une légère baisse, mais dans une moindre mesure.

Les résultats concernant le chiffre d'affaires par employé révèlent que les titulaires du PTET sont, en moyenne, associés à des entreprises générant moins de revenus par travailleur. Les PMI, au contraire, présentent un léger avantage dès la période pré-réforme, suivi par les résidents permanents. La réforme de 2008 est associée à un gain pour les PMI et les permanents, et à une nouvelle baisse pour les PTET. Cette tendance se confirme après 2014, les résultats indiquant une progression des PMI et des permanents, tandis que les PTET reculent davantage. Ces résultats

suggèrent que les travailleurs temporaires issus du PTET sont moins présents dans des environnements économiques où la productivité apparente par travailleur est élevée.

La valeur ajoutée par employé suit une logique similaire à celle des salaires. Les titulaires du PTET et du PMI sont associés à des entreprises affichant un niveau de valeur ajoutée par travailleur plus faible que les non-immigrants et les résidents permanents. Les PTET connaissent une baisse importante à la suite de la réforme de 2008 (-7,4). L'effet de la réforme de 2014 prolonge cette tendance pour les deux groupes temporaires. Les permanents, quant à eux, maintiennent une position relativement stable.

Enfin, les résultats concernant le ratio capital-travail confirment que les travailleurs temporaires sont associés à des entreprises où les ressources par travailleur sont en moyenne plus limitées. Les titulaires du PTET présentent les écarts les plus élevés, suivis des PMI. La réforme de 2008 est associée à un déclin pour les trois groupes, mais surtout pour les PTET. Après 2014, cette tendance se poursuit pour les travailleurs temporaires. Les permanents enregistrent, en revanche, une légère progression. Ces observations suggèrent que les titulaires de permis temporaires accèdent moins souvent à des environnements dotés de ressources matérielles et immatérielles importantes. Bien que les analyses descriptives suggèrent une présence relativement plus importante des travailleurs du PTET dans des entreprises associées à des niveaux plus élevés de capital par travailleur, les estimations économétriques indiquent néanmoins un coefficient négatif pour le statut PTET par rapport aux non-immigrants, ce qui suggère que cet avantage apparent ne s'explique pas uniquement par le statut migratoire.

Tableau 3 – Résultats des Modèles 1 à 5 estimant l'Équation 2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Percentile	Percentile	Percentile	Percentile	Percentile
	Taille	Salaires	Chiffre	Valeur ajoutée	Ratio capital-
	entreprise	moyens	d'affaires		travail
Statut – PMI	-4,033*** (0,055)	-4,197*** (0,069)	0,731*** (0,064)	-5,315*** (0,070)	-3,271*** (0,066)
Statut – PTET	-11,346*** (0,070)	-10,605*** (0,089)	-5,256*** (0,084)	-11,237*** (0,086)	-5,824*** (0,076)
Statut – Permanent	-2,059*** (0,011)	-4,628*** (0,011)	-0,726*** (0,011)	-4,524*** (0,011)	-1,696*** (0,011)
POST2008 x Statut – PMI	1,013*** (0,068)	-0,579*** (0,086)	1,493*** (0,078)	-0,056 (0,086)	-1,775*** (0,080)
POST2008 x Statut – PTET	-0,293*** (0,075)	-11,386*** (0,096)	-1,999*** (0,090)	-7,411*** (0,093)	-6,955*** (0,082)
POST2008 x Statut – Permanent	0,579*** (0,015)	-0,285*** (0,016)	0,739*** (0,015)	0,323*** (0,016)	-1,195*** (0,016)
POST2014 x Statut – PMI	0,056 (0,062)	-3,556*** (0,079)	1,997*** (0,071)	-2,740*** (0,079)	-1,373*** (0,074)
POST2014 x Statut – PTET	-3,100*** (0,084)	-15,650*** (0,106)	-5,997*** (0,102)	-9,150*** (0,103)	-4,277*** (0,092)
POST2014 x Statut – Permanent	1,279*** (0,015)	-0,499*** (0,016)	1,525*** (0,015)	0,358*** (0,016)	0,150*** (0,016)
Constante	52,504*** (0,027)	23,042*** (0,026)	40,210*** (0,025)	27,778*** (0,026)	33,494*** (0,026)
N	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025

Écarts – types entre parenthèses

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Note : Ce tableau présente les résultats des modèles (1) à (5) estimant l'Équation (2), qui distingue les effets des réformes de 2008 et de 2014 à l'aide de deux séries d'interactions temporelles. Les coefficients de statut mesurent les écarts par rapport aux non-immigrants avant 2008. Les termes « Interaction 1 » capturent la variation additionnelle après 2008 et les termes « Interaction 2 » celle observée après 2014. Les résultats montrent que les titulaires du PTET présentent les désavantages initiaux les plus importants et que ces écarts s'accroissent fortement après 2014, particulièrement pour les salaires moyens et la valeur ajoutée. Les titulaires du PMI affichent également une détérioration marquée après 2014, tandis que la position des résidents permanents demeure plus stable et s'améliore légèrement sur certaines dimensions.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCEE) et Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), calculs de l'auteur.

Les variables de contrôle présentent des résultats similaires dans la spécification intégrant les deux réformes, dont les coefficients complets sont présentés au Tableau 5. Les hommes demeurent associés à des percentiles plus élevés pour plusieurs indicateurs économiques, et cette association reste plus marquée après 2014. Des différences provinciales persistent également, certaines provinces, dont le Québec, étant associées à des percentiles plus élevés pour certaines caractéristiques des entreprises par rapport à la province de référence.

5.4 Robustesse des résultats – permis d'étude

Le Tableau 6 présente une estimation centrée sur la réforme de 2014, avec une seule interaction post-réforme et un échantillon élargi incluant les titulaires de permis d'études, ce qui porte le nombre d'observations à 174 056 325. Les permis d'études correspondent au statut des étudiants étrangers autorisés à étudier au Canada. Selon Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ce permis est valide pendant la durée des études et demeure généralement valide jusqu'à 90 jours après la fin du programme, période durant laquelle l'étudiant doit soit quitter le pays, soit modifier son statut (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, s. d.). L'inclusion de ce groupe permet donc d'observer la position des étudiants étrangers sur le marché du travail pendant leurs études ou immédiatement après celles-ci.

Avant la réforme de 2014, les titulaires de permis d'études se situent dans des entreprises de taille comparable à celles des non-immigrants. En revanche, ils présentent des écarts négatifs pour plusieurs indicateurs économiques, notamment les salaires, la valeur ajoutée et le ratio capital-travail. À titre de comparaison, les titulaires du PTET affichent des écarts beaucoup plus importants dès cette période, notamment pour les salaires et la valeur ajoutée.

Après la réforme de 2014, les écarts associés aux titulaires de permis d'études deviennent nettement plus marqués pour certains indicateurs. Les résultats indiquent notamment une baisse importante pour les salaires (-15,0) ainsi que pour la valeur ajoutée (-12,3). Des écarts négatifs sont également observés pour le ratio capital-travail (-5,4), tandis que les effets sur la taille des

entreprises et le chiffre d'affaires par employé demeurent plus limités. Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que la position des titulaires de permis d'études se rapproche davantage de celle des travailleurs temporaires que de celle des résidents permanents.

5.5 Robustesse des résultats – permis d'étude et réforme de 2008

Le Tableau 7 présente les résultats d'un modèle intégrant deux variables d'interaction correspondant aux réformes de 2008 et de 2014, avec un échantillon élargi incluant les détenteurs de permis d'études. Cette spécification permet d'examiner l'évolution relative des différents statuts migratoires au fil des deux réformes.

Avant les réformes, les titulaires de permis d'études se distinguent par une présence dans des entreprises légèrement plus grandes que celles des non-immigrants (+0,7). Toutefois, ils présentent des écarts négatifs pour les autres indicateurs, notamment pour les salaires, la valeur ajoutée et le ratio capital-travail. Ces écarts demeurent cependant plus limités que ceux observés chez les titulaires du PTET.

La réforme de 2008 n'est pas associée à des changements majeurs pour ce groupe, les coefficients demeurant relativement modestes selon les indicateurs.

Après la réforme de 2014, les résultats indiquent des écarts beaucoup plus marqués pour certains indicateurs. Les titulaires de permis d'études présentent notamment une baisse importante pour les salaires (-14,3) ainsi que pour la valeur ajoutée (-11,6). Des écarts négatifs apparaissent également pour le ratio capital-travail (-4,5), tandis que l'effet sur le chiffre d'affaires par employé demeure plus limité.

Dans l'ensemble, les résultats du Tableau 7 suggèrent que, bien que les titulaires de permis d'études occupent initialement une position relativement proche des non-immigrants pour certaines dimensions, leur situation se détériore pour plusieurs indicateurs après 2014, se rapprochant davantage de celle observée chez les travailleurs temporaires.

6 Conclusion

Ce mémoire a examiné les différents effets des statuts d'immigration sur l'insertion économique des travailleurs étrangers temporaires et permanents au Canada. L'analyse a porté sur cinq dimensions clés de détermination du type de firme : la taille, le salaire moyen, le chiffre d'affaires par individu, la valeur ajoutée par employé et le ratio capital-travail. À travers des modèles successifs intégrant des variables d'interaction temporelle, les résultats ont permis de dégager des tendances claires quant au type de firme dans lesquels les différents groupes d'immigrants économiques sont employés, et aux effets induits par les réformes des politiques migratoires en 2008 et 2014.

Il est tout de même important de noter que l'introduction de quelques variables, telles que le secteur d'activité de l'entreprise ou encore le niveau d'éducation des individus, auraient permis de contrôler de potentiels biais. Cependant, à la fois dans la BDCEE et la BDIM, ces variables étaient rarement documentées pour les observations. Par conséquent, il n'était pas possible dans le contexte de les intégrer aux modèles.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les titulaires de permis temporaires, particulièrement ceux du PTET, sont associés à des entreprises aux caractéristiques économiques moins favorables. Ils sont surreprésentés dans de plus petites entreprises, aux salaires plus bas, à la productivité plus faible et avec un niveau de ressources par travailleur plus limité. Ces écarts sont nettement plus marqués que ceux observés pour les titulaires de PMI, dont la situation apparaît intermédiaire entre celle des PTET et celle des résidents permanents. Ces derniers présentent des trajectoires plus stables, souvent proches ou légèrement inférieures à celles des non-immigrants.

Les analyses de robustesse ont confirmé ces résultats tout en affinant l'interprétation. L'introduction d'une double variable d'interaction a permis de distinguer l'impact des deux principales réformes. Il en ressort que la réforme de 2008 a eu des effets contrastés selon les statuts. Si les résidents permanents en ont tiré profit, les PTET ont vu leur position relative se détériorer, en particulier sur les plans salarial et productif. Cette tendance s'est accentuée avec la réforme de 2014, qui semble avoir amplifié la différenciation entre les statuts de travailleurs temporaires.

L'ajout des titulaires de permis d'études dans les analyses a permis de documenter un groupe encore peu étudié dans la littérature. Ces derniers présentent un profil ambivalent. Ils ne sont pas nécessairement surreprésentés dans les entreprises les plus défavorisées, mais ils affichent néanmoins des écarts négatifs importants sur plusieurs dimensions économiques, en particulier après la réforme de 2014. Leur position semble ainsi se rapprocher de celle des titulaires de permis temporaires, bien qu'ils constituent souvent une catégorie à part dans les politiques publiques.

L'étude met en évidence que certaines caractéristiques individuelles et territoriales contribuent à la structuration économique des entreprises. Les hommes sont plus souvent associés aux entreprises de grande taille et à forte productivité, en particulier dans le haut de la distribution, ce qui traduit une répartition différenciée selon le sexe. Ce constat tend à se renforcer après la réforme de 2014, suggérant que les changements institutionnels ont davantage consolidé que réduits les écarts entre profils. De plus, les entreprises situées au Québec se distinguent régulièrement par une taille et une valeur ajoutée supérieures en comparaison de la province de référence, Terre-Neuve-et-Labrador. Cette différence souligne l'existence d'un avantage structurel provincial. Toutefois, une comparaison avec une province économiquement plus proche du Québec, comme l'Ontario, aurait permis de mieux cerner la portée réelle de cet écart.

En somme, ces résultats soulèvent plusieurs enjeux importants. Sur le plan analytique, ils mettent en évidence la pertinence d'analyser l'intégration économique des immigrants non seulement à partir de leurs caractéristiques individuelles, mais également en tenant compte des entreprises au sein desquelles ils sont employés. Sur le plan des politiques publiques, ils soulignent que les réformes en matière d'immigration, même lorsqu'elles poursuivent des objectifs d'efficacité économique, peuvent entraîner des effets différenciés selon les statuts administratifs, et contribuer à renforcer certaines formes de hiérarchisation du marché du travail.

A Bibliographie

Banerjee, R., & Lam, L. (2024). Paths to Permanence: Permit Categories and Earnings Trajectories of Workers in Canada's International Mobility Program. *Canadian Public Policy*, 50(S1), 143-160. <https://doi.org/10.3138/cpp.2023-062>

Bordeleau, J. (2025). Des voix en région s'élèvent pour le maintien des travailleurs étrangers temporaires. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/economie/867991/voix-regions-elevent-maintien-travailleurs-etrangers-temporaires>

Borjas, G. J. (1989). Economic Theory and International Migration. *The International Migration Review*, 23(3), 457-485. <https://doi.org/10.2307/2546424>

Borjas, G. (2014). *Immigration Economics*. Harvard University Press.

CBC News. (2012). B.C. mine to hire only Chinese temporary workers for years. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/b-c-mine-to-hire-only-chinese-temporary-workers-for-years-1.1144647>

CBC News. (2013, 8 avril). RBC replaces Canadian staff with foreign workers. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/rbc-replaces-canadian-staff-with-foreign-workers-1.1315008>

Crossman, E., Hou, F., & Picot, G. (2020). Two-step immigration selection: A review of benefits and potential challenges. Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020009-eng.htm>

Crossman, E., Hou, F. & Picot, G. (2020). Two-step Immigration Selection: An Analysis of its Expansion in Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020010-eng.htm>

Dostie, B. (2020). Who benefits from firm-sponsored training? *IZA World of Labor*, 145v2. Firm-sponsored training benefits both workers and firms through higher productivity and innovation.

Dostie, B., Li, J., Card, D., Parent, D. (2021). Employer policies and the immigrant–native earnings gap. *Journal of Econometrics*, 233, 544–567. <https://doi.org/10.1016/j.jeconom.2021.07.012>

Frenette, M., Lu, Y., & Hou, F. (2023). Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : tendances récentes et résultats sur le marché du travail. *Statistique Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023012/article/00005-fra.htm>

Gates-Gasse, E. (2010). “Two step” immigration: Canada’s new immigration system raises troubling issues. <https://www.policyalternatives.ca/news-research/two-step-immigration/>

Green, A. G., & Green, D. A. (1999). The Economic Goals of Canada's Immigration Policy, Past and Present. *Canadian Public Policy*, 25(4), 425-451. <http://qed.econ.queensu.ca/pub/cpp/dec1999/Greens.pdf>

Gu, W., Hou, F. & Picot, G. (2020). Immigration and firm productivity: evidence from the Canadian Employer-Employee Dynamics Database. *J Prod Anal*, 54, 121–137. <https://doi.org/10.1007/s11123-020-00588-4>

Homsy, M. (2021) Pénurie de main-d’œuvre et immigration Un débat qui dérape. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-06-15/penurie-de-main-d-oeuvre-et-immigration/un-debat-qui-derape.php>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (s. d.). Pendant vos études au Canada. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/pendant-vos-etudes.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2016). Rapport de fin d’exercice sur Entrée express pour 2015. IRCC. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-fin-exercice-entree-express-2015.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2021). Fermé : Politiques d’intérêt public temporaires : Voie d’accès de la résidence temporaire à la résidence permanente – À propos du

programme. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/voie-dacces-rt-rp.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2023). Comprendre le statut de résident permanent. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/residents-permanents/statut.html>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2024). Find out if you need a Labour Market Impact Assessment (LMIA), and how to hire a temporary foreign worker. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/work-canada/hire-temporary-foreign/find-need-labour-market-impact-assessment.html>

Kanagarajah, S. (2006). Business dynamics in Canada, 2003. Statistics Canada Catalogue no. 61-534-XIE. <https://www.researchgate.net/publication/339213963>

Lewis, E. (2011). Immigration, Skill Mix, and Capital Skill Complementarity. *The Quarterly Journal of Economics*, 126(2), 1029–1069. <http://www.jstor.org/stable/23015694>

Mattoo, A., Neagu, I. C., & Özden, Ç. (2008). Brain waste? Educated immigrants in the US labor market. *Journal of Development Economics*, 87(2), 255-269. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2007.05.001>

Meurrens, S. (2015). Immigration after the Conservative transformation. *Policy Options*. <https://policyoptions.irpp.org/2015/09/immigration-after-the-conservative-transformation/>

Molnar, P. (2018). Programmes des travailleurs étrangers temporaires du Canada. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/canadas-temporary-foreign-worker-programs>

O'Donnell, I., & Skuterud, M. (2021). The Transformation of Canada's Temporary Foreign Worker Program. *Canadian Labour Economics Forum*, WP #39.

Papademetriou, D. G. & Sumption, M. (2011). Rethinking Points Systems and Employer-Selected Immigration. Migration Policy Institute. <https://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/rethinkingpointssystem.pdf>

Perry, A. J., & Nicholson, L. (2024). 'It's a reward for good performance': exploring the role of employer–employee relationships in Canada's two-step economic immigration system. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1–17. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2024.2360110>

Reitz, J. G. (2023). The Role of Employers in Selecting Highly Skilled Immigrants: Potentials and Limitations. *Int. Migration & Integration*, 24(Suppl 3), 621–639. <https://doi.org/10.1007/s12134-023-01030-y>

Statistique Canada. (2021). Longitudinal Immigration Database (IMDB) Technical Report. Catalogue no. 11-633-X. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/11-633-x/11-633-x2022009-eng.pdf?st=TDIEdOKH>

Statistique Canada. (2022). Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés : Introduction. https://www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/document/5228_D1_V1

Statistique Canada. (2022). Répartition (en pourcentage) des catégories d'admission des immigrants selon l'année d'immigration, Canada, 1980 à 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/alternative.cfm?topic=9&lang=F&dguid=2021A000011124&objectId=4>

Statistique Canada. (2024). Les résidents non permanents au Canada : faits saillants et tendances récentes (no 11-631-X). Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2024006-fra.htm>

Statistique Canada. (2024). Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM). https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5057

Statistique Canada. (2024). Revenu des déclarants immigrants selon la catégorie d'admission et l'année d'imposition, pour le Canada et les provinces, dollars constants de 2023. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=4310002601&request_locale=fr

Thränhardt, D. (2014). Steps toward universalism in immigration policies. Canadian Electronic Library.

Valiani, S. (2012). The Shifting Landscape of Contemporary Canadian Immigration Policy: The Rise of Temporary Migration and Employer-Driven Immigration. In *Producing and Negotiating Non-Citizenship*.

Zhang, T., Banerjee, R., & Amarshi, A. (2023). Does Canada's Express Entry System Meet the Challenges of the Labor Market? *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 21:1, 104–118. <https://doi.org/10.1080/15562948.2022.2133201>

B Annexe

Tableau 4 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l'Équation 1

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Percentile Taille entreprise	Percentile Salaires moyens	Percentile Chiffre d'affaires	Percentile Valeur ajoutée	Percentile Ratio capital- travail
Statut – PMI	-3,379*** (0,032)	-2,911*** (0,041)	2,199*** (0,037)	-3,991*** (0,041)	-3,514*** (0,038)
Statut – PTET	-11,639*** (0,037)	-17,080*** (0,045)	-6,161*** (0,042)	-15,099*** (0,044)	-9,825*** (0,040)
Statut – Permanent	-1,778*** (0,008)	-4,684*** (0,008)	-0,325*** (0,008)	-4,299*** (0,008)	-2,229*** (0,008)
POST2014 x Statut – PMI	-0,597*** (0,044)	-4,842*** (0,055)	0,530*** (0,049)	-4,065*** (0,055)	-1,130*** (0,050)
POST2014 x Statut – PTET	-2,807*** (0,060)	-9,176*** (0,073)	-5,091*** (0,072)	-5,289*** (0,071)	-0,276*** (0,066)
POST2014 x Statut – Permanent	0,998*** (0,013)	-0,443*** (0,014)	1,124*** (0,014)	0,133*** (0,014)	0,682*** (0,014)
POST2014	1,745*** (0,042)	13,567*** (0,043)	2,182*** (0,043)	9,684*** (0,042)	1,723*** (0,044)
Homme	-3,244*** (0,006)	6,888*** (0,005)	6,068*** (0,005)	4,891*** (0,005)	4,913*** (0,005)
POST2014 x Homme	0,655*** (0,010)	1,229*** (0,009)	-0,129*** (0,010)	1,307*** (0,009)	1,047*** (0,010)
Âge	-0,023*** (0,000)	0,255*** (0,000)	0,030*** (0,000)	0,208*** (0,000)	0,158*** (0,000)
Âge ²	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)
POST2014 x Âge	-0,013*** (0,000)	-0,042*** (0,000)	0,018*** (0,000)	-0,027*** (0,000)	0,004*** (0,000)
POST2014 x Âge ²	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)
Île-du-Prince-Édouard	-1,999*** (0,050)	-5,476*** (0,044)	-3,928*** (0,045)	-4,172*** (0,045)	0,770*** (0,044)
Nouvelle-Écosse	3,972*** (0,029)	0,845*** (0,027)	-0,286*** (0,027)	1,517*** (0,027)	0,974*** (0,027)
Nouveau-Brunswick	2,696*** (0,029)	-0,818*** (0,027)	-1,735*** (0,027)	-0,723*** (0,027)	-0,383*** (0,028)

Québec	-1,094***	0,913***	0,505***	1,712***	4,498***
	(0,023)	(0,023)	(0,022)	(0,023)	(0,023)
Ontario	2,651***	10,770***	4,892***	8,915***	7,117***
	(0,023)	(0,023)	(0,022)	(0,023)	(0,023)
Manitoba	2,704***	3,183***	1,901***	3,592***	3,948***
	(0,027)	(0,026)	(0,026)	(0,026)	(0,026)
Saskatchewan	-0,930***	5,335***	4,271***	6,743***	5,660***
	(0,028)	(0,027)	(0,027)	(0,027)	(0,027)
Alberta	1,375***	12,747***	5,926***	11,197***	6,163***
	(0,024)	(0,024)	(0,023)	(0,023)	(0,024)
Colombie-Britannique	-2,818***	6,081***	3,925***	4,513***	2,662***
	(0,024)	(0,024)	(0,023)	(0,023)	(0,024)
Yukon	-7,170***	1,092***	5,983***	1,451***	2,344***
	(0,103)	(0,090)	(0,095)	(0,093)	(0,088)
Territoires du Nord-Ouest	0,656***	10,421***	1,891***	6,818***	4,061***
	(0,073)	(0,079)	(0,086)	(0,077)	(0,078)
Nunavut	2,678***	3,741***	-10,384***	0,606***	-4,786***
	(0,103)	(0,119)	(0,127)	(0,110)	(0,118)
POST2014 x Île-du-Prince-Édouard	-2,289***	-3,497***	2,366***	0,305***	1,012***
	(0,087)	(0,081)	(0,085)	(0,081)	(0,081)
POST2014 x Nouvelle-Écosse	-2,205***	-3,579***	2,693***	-0,849***	1,645***
	(0,050)	(0,048)	(0,049)	(0,048)	(0,050)
POST2014 x Nouveau-Brunswick	-0,779***	-2,916***	0,480***	-0,223***	0,197***
	(0,051)	(0,049)	(0,050)	(0,048)	(0,051)
POST2014 x Québec	-1,170***	-3,571***	0,003	-1,376***	1,010***
	(0,040)	(0,041)	(0,040)	(0,040)	(0,041)
POST2014 x Ontario	-2,410***	-4,933***	1,572***	-1,782***	0,785***
	(0,040)	(0,041)	(0,040)	(0,040)	(0,041)
POST2014 x Manitoba	-2,351***	-1,261***	1,910***	0,660***	4,953***
	(0,047)	(0,046)	(0,047)	(0,046)	(0,047)
POST2014 x Saskatchewan	-3,087***	-0,908***	1,751***	-0,745***	4,240***
	(0,048)	(0,048)	(0,049)	(0,047)	(0,049)
POST2014 x Alberta	-1,011***	-2,579***	0,427***	-2,990***	1,448***
	(0,041)	(0,042)	(0,042)	(0,041)	(0,043)
POST2014 x Colombie-Britannique	-0,535***	-3,725***	0,807***	-0,886***	-0,025
	(0,041)	(0,042)	(0,042)	(0,041)	(0,043)
POST2014 x Yukon	-1,784***	-2,687***	1,981***	-1,105***	1,479***
	(0,179)	(0,159)	(0,166)	(0,163)	(0,157)
POST2014 x Territoires du Nord-Ouest	-3,029***	-4,529***	0,36*	-2,482***	3,276***
	(0,136)	(0,147)	(0,159)	(0,143)	(0,147)

POST2014 x Nunavut	-1,575*** (0,177)	-7,625*** (0,216)	4,053*** (0,232)	-1,627*** (0,200)	6,938*** (0,205)
Constante	52,766*** (0,025)	27,125*** (0,024)	40,832*** (0,024)	31,259*** (0,024)	35,158*** (0,024)
N	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025

Écarts – types entre parenthèses

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Tableau 5 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l'Équation 2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Percentile Taille entreprise	Percentile Salaires moyens	Percentile Chiffre d'affaires	Percentile Valeur ajoutée	Percentile Ratio capital- travail
Statut – PMI	-4,033*** (0,055)	-4,197*** (0,069)	0,731*** (0,064)	-5,315*** (0,070)	-3,271*** (0,066)
Statut – PTET	-11,346*** (0,070)	-10,605*** (0,089)	-5,256*** (0,084)	-11,237*** (0,086)	-5,824*** (0,076)
Statut – Permanent	-2,059*** (0,011)	-4,628*** (0,011)	-0,726*** (0,011)	-4,524*** (0,011)	-1,696*** (0,011)
POST2008 x Statut – PMI	1,013*** (0,068)	-0,579*** (0,086)	1,493*** (0,078)	-0,056 (0,086)	-1,775*** (0,080)
POST2008 x Statut – PTET	-0,293*** (0,075)	-11,386*** (0,096)	-1,999*** (0,090)	-7,411*** (0,093)	-6,955*** (0,082)
POST2008 x Statut – Permanent	0,579*** (0,015)	-0,285*** (0,016)	0,739*** (0,015)	0,323*** (0,016)	-1,195*** (0,016)
POST2014 x Statut – PMI	0,056 (0,062)	-3,556*** (0,079)	1,997*** (0,071)	-2,740*** (0,079)	-1,373*** (0,074)
POST2014 x Statut – PTET	-3,100*** (0,084)	-15,650*** (0,106)	-5,997*** (0,102)	-9,150*** (0,103)	-4,277*** (0,092)
POST2014 x Statut – Permanent	1,279*** (0,015)	-0,499*** (0,016)	1,525*** (0,015)	0,358*** (0,016)	0,150*** (0,016)
POST2008	0,486*** (0,020)	9,351*** (0,019)	1,645*** (0,019)	7,900*** (0,020)	4,056*** (0,019)
POST2014	2,006*** (0,044)	17,650*** (0,044)	2,803*** (0,044)	13,165*** (0,043)	3,388*** (0,045)
Homme	-3,091*** (0,008)	6,850*** (0,007)	5,917*** (0,008)	4,693*** (0,007)	4,767*** (0,008)

POST2008 x Homme	-0,317*** (0,011)	0,300*** (0,010)	0,377*** (0,011)	0,576*** (0,011)	0,432*** (0,011)
POST2014 x Homme	0,502*** (0,011)	1,267*** (0,010)	0,022 (0,011)	1,505*** (0,011)	1,193*** (0,011)
Âge	-0,015*** (0,000)	0,256*** (0,000)	0,018*** (0,000)	0,218*** (0,000)	0,140*** (0,000)
$\hat{Age}^2$	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)
POST2008 x Âge	-0,014*** (0,000)	-0,037*** (0,000)	0,012*** (0,000)	-0,047*** (0,000)	0,015*** (0,000)
POST2008 x $\hat{Age}^2$	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)
POST2014 x Âge	-0,021*** (0,000)	-0,043*** (0,000)	0,03*** (0,000)	-0,036*** (0,000)	0,023*** (0,000)
POST2014 x $\hat{Age}^2$	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)
Île-du-Prince-Édouard	-2,001*** (0,050)	-5,373*** (0,044)	-3,904*** (0,045)	-4,089*** (0,044)	0,827*** (0,044)
Nouvelle-Écosse	3,967*** (0,029)	1,009*** (0,026)	-0,240*** (0,027)	1,649*** (0,026)	1,072*** (0,027)
Nouveau-Brunswick	2,699*** (0,029)	-0,872*** (0,027)	-1,754*** (0,027)	-0,759*** (0,027)	-0,422*** (0,028)
Québec	-1,100*** (0,023)	1,074*** (0,023)	0,553*** (0,022)	1,839*** (0,022)	4,597*** (0,023)
Ontario	2,646*** (0,023)	11,032*** (0,022)	4,976*** (0,022)	9,125*** (0,022)	7,270*** (0,023)
Manitoba	2,692*** (0,027)	3,426*** (0,026)	1,969*** (0,026)	3,778*** (0,026)	4,105*** (0,026)
Saskatchewan	-0,936*** (0,028)	5,354*** (0,027)	4,269*** (0,027)	6,748*** (0,027)	5,686*** (0,027)
Alberta	1,374*** (0,024)	12,638*** (0,023)	5,887*** (0,023)	11,104*** (0,023)	6,107*** (0,024)
Colombie-Britannique	-2,823*** (0,024)	6,222*** (0,023)	3,968*** (0,023)	4,622*** (0,023)	2,750*** (0,023)
Yukon	-7,178*** (0,103)	1,097*** (0,088)	5,977*** (0,094)	1,444*** (0,092)	2,364*** (0,087)
Territoires du Nord-Ouest	0,651*** (0,073)	10,518*** (0,077)	1,920*** (0,086)	6,898*** (0,076)	4,120*** (0,078)
Nunavut	2,671*** (0,103)	4,072*** (0,120)	-10,291*** (0,126)	0,860*** (0,111)	-4,585*** (0,115)

POST2014 x Île-du-Prince-Édouard	-2,287*** (0,087)	-3,599*** (0,081)	2,342*** (0,084)	0,222** (0,080)	0,955*** (0,081)
POST2014 x Nouvelle-Écosse	-2,200*** (0,050)	-3,744*** (0,048)	2,647*** (0,049)	-0,981*** (0,047)	1,547*** (0,050)
POST2014 x Nouveau-Brunswick	-0,782*** (0,051)	-2,862*** (0,049)	0,499*** (0,050)	-0,186*** (0,048)	0,236*** (0,051)
POST2014 x Québec	-1,164*** (0,040)	-3,732*** (0,041)	-0,045 (0,040)	-1,503*** (0,040)	0,911*** (0,041)
POST2014 x Ontario	-2,405*** (0,040)	-5,196*** (0,040)	1,488*** (0,040)	-1,992*** (0,039)	0,632*** (0,041)
POST2014 x Manitoba	-2,339*** (0,047)	-1,504*** (0,046)	1,842*** (0,047)	0,474*** (0,045)	4,796*** (0,047)
POST2014 x Saskatchewan	-3,080*** (0,048)	-0,927*** (0,048)	1,753*** (0,049)	-0,750*** (0,047)	4,215*** (0,049)
POST2014 x Alberta	-1,009*** (0,041)	-2,469*** (0,042)	0,465*** (0,042)	-2,896*** (0,041)	1,504*** (0,043)
POST2014 x Colombie-Britannique	-0,530*** (0,041)	-3,866*** (0,042)	0,765*** (0,041)	-0,995*** (0,041)	-0,114** (0,043)
POST2014 x Yukon	-1,775*** (0,179)	-2,692*** (0,158)	1,986*** (0,166)	-1,098*** (0,162)	1,458*** (0,157)
POST2014 x Territoires du Nord-Ouest	-3,024*** (0,136)	-4,626*** (0,147)	0,331* (0,159)	-2,562*** (0,143)	3,218*** (0,146)
POST2014 x Nunavut	-1,568*** (0,177)	-7,956*** (0,217)	3,960*** (0,232)	-1,882*** (0,201)	6,737*** (0,203)
Constante	52,504*** (0,027)	23,042*** (0,026)	40,210*** (0,025)	27,778*** (0,026)	33,494*** (0,026)
N	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025	173 655 025

Écarts – types entre parenthèses

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Tableau 6 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l'Équation 1 avec l'introduction d'un nouveau permis

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Percentile	Percentile	Percentile	Percentile	Percentile
	Taille	Salaires	Chiffre	Valeur ajoutée	Ratio capital-
	entreprise	moyens	d'affaires		travail
Statut – PMI	-3,378*** (0,032)	-2,914*** (0,041)	2,196*** (0,037)	-3,993*** (0,041)	-3,511*** (0,038)
Statut – PTET	-11,639*** (0,037)	-17,076*** (0,044)	-6,169*** (0,042)	-15,094*** (0,044)	-9,813*** (0,040)
Statut – Permanent	-1,776*** (0,008)	-4,681*** (0,008)	-0,325*** (0,008)	-4,297*** (0,008)	-2,226*** (0,008)
Statut – Étudiant	0,164* (0,080)	-1,941*** (0,095)	-1,952*** (0,085)	-3,396*** (0,095)	-3,118*** (0,092)
POST2014 x Statut – PMI	-0,595*** (0,044)	-4,824*** (0,055)	0,531*** (0,049)	-4,049*** (0,055)	-1,127*** (0,050)
POST2014 x Statut – PTET	-2,796*** (0,060)	-9,156*** (0,073)	-5,111*** (0,072)	-5,270*** (0,071)	-0,271*** (0,066)
POST2014 x Statut – Permanent	1,001*** (0,013)	-0,438*** (0,014)	1,124*** (0,014)	0,137*** (0,014)	0,681*** (0,014)
POST2014 x Statut – Étudiant	-0,440*** (0,095)	-14,965*** (0,112)	-1,210*** (0,098)	-12,300*** (0,111)	-5,447*** (0,108)
POST2014	1,779*** (0,042)	13,548*** (0,043)	2,146*** (0,042)	9,676*** (0,042)	1,697*** (0,044)
Homme	-3,240*** (0,006)	6,886*** (0,005)	6,066*** (0,005)	4,887*** (0,005)	4,911*** (0,005)
POST2014 x Homme	0,665*** (0,010)	1,207*** (0,009)	-0,145*** (0,010)	1,294*** (0,009)	1,031*** (0,010)
Âge	-0,023*** (0,000)	0,255*** (0,000)	0,030*** (0,000)	0,208*** (0,000)	0,158*** (0,000)
Âge ²	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)
POST2014 x Âge	-0,013*** (0,000)	-0,041*** (0,000)	0,018*** (0,000)	-0,026*** (0,000)	0,004*** (0,000)
POST2014 x Âge ²	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)	0,000*** (0,000)
Île-du-Prince-Édouard	-1,999*** (0,050)	-5,480*** (0,044)	-3,927*** (0,045)	-4,178*** (0,045)	0,767*** (0,044)
Nouvelle-Écosse	3,973*** (0,029)	0,841*** (0,027)	-0,284*** (0,027)	1,511*** (0,027)	0,972*** (0,027)

Nouveau-Brunswick	2,700***	-0,822***	-1,737***	-0,711***	-0,387***
	(0,029)	(0,027)	(0,027)	(0,027)	(0,028)
Québec	-1,092***	0,913***	0,505***	1,710***	4,493***
	(0,023)	(0,023)	(0,022)	(0,023)	(0,023)
Ontario	2,649***	10,759***	4,891***	8,904***	7,110***
	(0,023)	(0,023)	(0,022)	(0,023)	(0,023)
Manitoba	2,702***	3,179***	1,897***	3,579***	3,942***
	(0,027)	(0,026)	(0,026)	(0,026)	(0,026)
Saskatchewan	-0,925***	5,320***	4,269***	6,724***	5,649***
	(0,028)	(0,027)	(0,027)	(0,027)	(0,027)
Alberta	1,380***	12,738***	5,921***	11,195***	6,155***
	(0,024)	(0,024)	(0,023)	(0,023)	(0,024)
Colombie-Britannique	-2,827***	6,075***	3,928***	4,503***	2,658***
	(0,024)	(0,024)	(0,023)	(0,023)	(0,024)
Yukon	-7,176***	1,077***	5,989***	1,438***	2,339***
	(0,102)	(0,090)	(0,094)	(0,093)	(0,088)
Territoires du Nord-Ouest	0,656***	10,407***	1,897***	6,810***	4,062***
	(0,073)	(0,079)	(0,086)	(0,077)	(0,078)
Nunavut	2,682***	3,719***	-10,392***	0,596***	-4,787***
	(0,103)	(0,119)	(0,127)	(0,110)	(0,118)
POST2014 x Île-du-Prince-Édouard	-2,285***	-3,498***	2,385***	0,275***	1,016***
	(0,087)	(0,081)	(0,084)	(0,080)	(0,081)
POST2014 x Nouvelle-Écosse	-2,229***	-3,547***	2,727***	-0,838***	1,677***
	(0,050)	(0,048)	(0,049)	(0,047)	(0,050)
POST2014 x Nouveau-Brunswick	-0,803***	-2,899***	0,523***	-0,241***	0,224***
	(0,050)	(0,049)	(0,050)	(0,048)	(0,051)
POST2014 x Québec	-1,206***	-3,561***	0,044	-1,380***	1,031***
	(0,040)	(0,041)	(0,040)	(0,040)	(0,041)
POST2014 x Ontario	-2,448***	-4,944***	1,603***	-1,805***	0,796***
	(0,040)	(0,041)	(0,040)	(0,039)	(0,041)
POST2014 x Manitoba	-2,370***	-1,279***	1,959***	0,636***	4,969***
	(0,047)	(0,046)	(0,047)	(0,046)	(0,047)
POST2014 x Saskatchewan	-3,088***	-0,909***	1,776***	-0,750***	4,248***
	(0,048)	(0,048)	(0,049)	(0,047)	(0,049)
POST2014 x Alberta	-1,066***	-2,597***	0,474***	-3,016***	1,475***
	(0,041)	(0,042)	(0,042)	(0,041)	(0,043)
POST2014 x Colombie-Britannique	-0,591***	-3,765***	0,850***	-0,926***	-0,010
	(0,041)	(0,042)	(0,041)	(0,041)	(0,043)
POST2014 x Yukon	-1,803***	-2,725***	2,038***	-1,130***	1,499***
	(0,179)	(0,158)	(0,166)	(0,162)	(0,157)

POST2014 x Territoires du Nord-Ouest	-3,074*** (0,135)	-4,541*** (0,147)	0,414** (0,159)	-2,490*** (0,143)	3,289*** (0,146)
POST2014 x Nunavut	-1,622*** (0,177)	-7,613*** (0,216)	4,094*** (0,232)	-1,629*** (0,200)	6,950*** (0,205)
Constante	52,763*** (0,025)	27,165*** (0,024)	40,840*** (0,024)	31,298*** (0,024)	35,189*** (0,024)
N	174 056 325	174 056 325	174 056 325	174 056 325	174 056 325

Écarts – types entre parenthèses

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Tableau 7 – Résultats complets des Modèles 1 à 5 estimant l'Équation 2 avec l'introduction d'un nouveau permis

	(1) Percentile Taille entreprise	(2) Percentile Salaires moyens	(3) Percentile Chiffre d'affaires	(4) Percentile Valeur ajoutée	(5) Percentile Ratio capital- travail
Statut – PMI	-4,297*** (0,055)	-4,374*** (0,070)	0,668*** (0,064)	-5,453*** (0,070)	-3,119*** (0,066)
Statut – PTET	-11,928*** (0,079)	-10,148*** (0,096)	-5,564*** (0,092)	-10,752*** (0,094)	-4,696*** (0,085)
Statut – Permanent	-2,266*** (0,011)	-4,926*** (0,011)	-0,672*** (0,011)	-4,775*** (0,011)	-1,850*** (0,011)
Statut - Étudiant	0,688*** (0,130)	-2,623*** (0,148)	-3,653*** (0,140)	-4,077*** (0,151)	-4,058*** (0,151)
POST2008 x Statut – PMI	1,340*** (0,068)	-0,533*** (0,086)	1,580*** (0,078)	-0,021 (0,086)	-1,931*** (0,080)
POST2008 x Statut – PTET	0,017 (0,089)	-12,872*** (0,108)	-1,452*** (0,103)	-8,679*** (0,106)	-8,195*** (0,096)
POST2008 x Statut – Permanent	0,965*** (0,016)	0,229*** (0,016)	0,621*** (0,016)	0,756*** (0,016)	-0,906*** (0,016)
POST2008 x Statut – Étudiant	-0,787*** (0,165)	-1,389*** (0,192)	1,984*** (0,176)	-0,974*** (0,193)	0,186 (0,190)
POST2014 x Statut – PMI	0,324*** (0,063)	-3,364*** (0,079)	2,059*** (0,071)	-2,589*** (0,079)	-1,519*** (0,074)
POST2014 x Statut – PTET	-2,508*** (0,091)	-16,084*** (0,112)	-5,716*** (0,109)	-9,612*** (0,109)	-5,389*** (0,099)

POST2014	x	Statut	–	1,491***	-0,193***	1,472***	0,616***	0,305***
Permanent				(0,015)	(0,016)	(0,016)	(0,016)	(0,016)
POST2014 x Statut – Étudiant				-0,964***	-14,283***	0,491***	-11,618***	-4,507***
				(0,140)	(0,160)	(0,148)	(0,162)	(0,162)
POST2008				-0,128**	12,046***	4,497***	10,809***	5,009***
				(0,049)	(0,048)	(0,047)	(0,048)	(0,048)
POST2014				1,724***	19,016***	4,229***	14,649***	3,853***
				(0,049)	(0,048)	(0,048)	(0,048)	(0,050)
Homme				-3,063***	6,891***	5,907***	4,724***	4,769***
				(0,008)	(0,007)	(0,008)	(0,007)	(0,008)
POST2008 x Homme				-0,338***	0,230***	0,373***	0,514***	0,405***
				(0,011)	(0,010)	(0,011)	(0,011)	(0,011)
POST2014 x Homme				0,488***	1,202***	0,014	1,457***	1,173***
				(0,011)	(0,010)	(0,011)	(0,011)	(0,011)
Âge				-0,017***	0,252***	0,018***	0,215***	0,139***
				(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
Âge ²				0,000***	0,000***	0,000***	0,000***	0,000***
				(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
POST2008 x Âge				-0,011***	-0,030***	0,012***	-0,042***	0,015***
				(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
POST2008 x Âge ²				0,000***	0,000***	0,000***	0,000***	0,000***
				(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
POST2014 x Âge				-0,019***	-0,039***	0,030***	-0,033***	0,023***
				(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
POST2014 x Âge ²				0,000***	0,000***	0,000***	0,000***	0,000***
				(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,000)
Île-du-Prince-Édouard				-3,206***	-4,496***	-2,522***	-3,301***	-0,262***
				(0,071)	(0,057)	(0,063)	(0,060)	(0,063)
Nouvelle-Écosse				2,925***	2,162***	0,715***	2,753***	1,200***
				(0,040)	(0,035)	(0,038)	(0,036)	(0,039)
Nouveau-Brunswick				0,098*	-0,418***	1,924***	-0,199***	2,375***
				(0,041)	(0,036)	(0,038)	(0,037)	(0,040)
Québec				-1,366***	2,977***	2,331***	3,86***	4,464***
				(0,033)	(0,030)	(0,031)	(0,031)	(0,033)
Ontario				2,945***	13,342***	6,266***	11,317***	7,951***
				(0,033)	(0,030)	(0,031)	(0,031)	(0,033)
Manitoba				3,586***	4,214***	1,562***	4,261***	2,490***
				(0,038)	(0,034)	(0,036)	(0,035)	(0,038)
Saskatchewan				-0,412***	5,394***	4,492***	6,128***	5,237***
				(0,040)	(0,036)	(0,038)	(0,037)	(0,039)

Alberta	-0,411*** (0,034)	11,669*** (0,032)	7,812*** (0,032)	11,073*** (0,032)	7,519*** (0,034)
Colombie-Britannique	-2,925*** (0,034)	8,023*** (0,031)	5,370*** (0,032)	6,434*** (0,032)	3,769*** (0,034)
Yukon	-7,120*** (0,148)	1,010*** (0,119)	5,203*** (0,136)	1,154*** (0,127)	0,210 (0,128)
Territoires du Nord-Ouest	-0,490*** (0,102)	10,301*** (0,105)	4,451*** (0,120)	8,748*** (0,108)	4,251*** (0,113)
Nunavut	5,129*** (0,138)	9,677*** (0,155)	-13,563*** (0,163)	5,860*** (0,145)	-10,048*** (0,161)
POST2008 x Île-du-Prince-Édouard	2,405*** (0,101)	-1,699*** (0,087)	-2,703*** (0,090)	-1,519*** (0,088)	2,195*** (0,088)
POST2008 x Nouvelle-Écosse	2,106*** (0,057)	-2,239*** (0,053)	-1,829*** (0,054)	-2,137*** (0,053)	-0,229*** (0,054)
POST2008 x Nouveau-Brunswick	5,029*** (0,058)	-0,931*** (0,053)	-7,143*** (0,055)	-1,109*** (0,054)	-5,418*** (0,056)
POST2008 x Québec	0,529*** (0,047)	-3,754*** (0,045)	-3,509*** (0,044)	-3,995*** (0,045)	0,303*** (0,045)
POST2008 x Ontario	-0,641*** (0,046)	-4,620*** (0,045)	-2,511*** (0,044)	-4,369*** (0,045)	-1,364*** (0,045)
POST2008 x Manitoba	-1,899*** (0,054)	-1,453*** (0,051)	1,026*** (0,052)	-0,827*** (0,051)	3,418*** (0,052)
POST2008 x Saskatchewan	-1,034*** (0,056)	-0,082 (0,053)	-0,420*** (0,054)	1,215*** (0,053)	0,868*** (0,054)
POST2008 x Alberta	3,411*** (0,048)	1,745*** (0,046)	-3,750*** (0,046)	-0,03 (0,046)	-2,723*** (0,047)
POST2008 x Colombie-Britannique	0,181*** (0,048)	-3,536*** (0,046)	-2,740*** (0,046)	-3,566*** (0,046)	-2,031*** (0,047)
POST2008 x Yukon	-0,129 (0,205)	0,154 (0,175)	1,540*** (0,188)	0,556** (0,183)	4,221*** (0,173)
POST2008 x Territoires du Nord-Ouest	2,302*** (0,146)	0,519*** (0,154)	-5,017*** (0,171)	-3,649*** (0,153)	-0,236 (0,156)
POST2008 x Nunavut	-5,394*** (0,205)	-11,911*** (0,239)	7,421*** (0,251)	-10,552*** (0,222)	11,999*** (0,223)
POST2014 x Île-du-Prince-Édouard	-1,077*** (0,100)	-4,482*** (0,089)	0,980*** (0,095)	-0,601*** (0,090)	2,045*** (0,093)
POST2014 x Nouvelle-Écosse	-1,181*** (0,057)	-4,869*** (0,054)	1,728*** (0,056)	-2,080*** (0,053)	1,449*** (0,057)
POST2014 x Nouveau-Brunswick	1,799*** (0,058)	-3,303*** (0,055)	-3,138*** (0,057)	-0,753*** (0,054)	-2,538*** (0,059)

POST2014 x Québec	-0,933*** (0,047)	-5,625*** (0,045)	-1,782*** (0,046)	-3,531*** (0,045)	1,060*** (0,048)
POST2014 x Ontario	-2,743*** (0,046)	-7,527*** (0,045)	0,228*** (0,046)	-4,219*** (0,045)	-0,044 (0,047)
POST2014 x Manitoba	-3,255*** (0,054)	-2,314*** (0,051)	2,294*** (0,053)	-0,045 (0,051)	6,421*** (0,055)
POST2014 x Saskatchewan	-3,601*** (0,056)	-0,984*** (0,054)	1,552*** (0,055)	-0,154** (0,053)	4,660*** (0,056)
POST2014 x Alberta	0,725*** (0,048)	-1,528*** (0,047)	-1,417*** (0,047)	-2,894*** (0,046)	0,111* (0,049)
POST2014 x Colombie- Britannique	-0,493*** (0,048)	-5,713*** (0,047)	-0,593*** (0,047)	-2,857*** (0,046)	-1,120*** (0,049)
POST2014 x Yukon	-1,859*** (0,208)	-2,659*** (0,177)	2,823*** (0,192)	-0,846*** (0,184)	3,627*** (0,182)
POST2014 x Territoires du Nord-Ouest	-1,928*** (0,153)	-4,436*** (0,163)	-2,141*** (0,180)	-4,427*** (0,162)	3,100*** (0,168)
POST2014 x Nunavut	-4,069*** (0,200)	-13,570*** (0,238)	7,265*** (0,253)	-6,893*** (0,221)	12,211*** (0,232)
Constante	52,818*** (0,035)	21,697*** (0,032)	38,757*** (0,033)	26,325*** (0,033)	33,033*** (0,035)
N	174 056 325	174 056 325	174 056 325	174 056 325	174 056 325

Écarts – types entre parenthèses

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$